

**PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA GENETIQUE
ET DE L'ETALONNAGE EQUINS
EN BASSE-NORMANDIE**

RAPPORT

présenté au Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

par Paul ESSARTIAL

Octobre 2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE - LA FILIERE EQUINE EN BASSE-NORMANDIE	3
1.1. LES CHIFFRES CLES DE LA FILIERE EQUINE REGIONALE	3
1.1.1. Cheval et territoire	3
1.1.2. L'impact économique régional de la filière équine	5
1.2. UNE FILIERE EQUINE REGIONALEMENT TRES STRUCTUREE	10
1.2.1. Une filière professionnellement organisée	10
1.2.2. Des structures de recherche de tout premier plan	13
1.2.3. Un secteur formation très développé et présent	14
DEUXIEME PARTIE - DIAGNOSTIC DE LA GENETIQUE EQUINE EN BASSE-NORMANDIE.....	19
2.1. LE SECTEUR PUR SANG	19
2.1.1. Un secteur marqué par une forte internationalisation des échanges	19
2.1.2. L'élevage pur sang en Basse-Normandie	21
2.1.3. Place et mise en difficulté de l'élevage pur sang bas-normand à l'échelon international	24
2.2. LE SECTEUR DU TROT	31
2.2.1. Une faible concurrence étrangère.....	31
2.2.2. L'élevage de trotteurs en Basse-Normandie	32
2.2.3. Une génétique appréciée au plan national.....	36
2.3. LE SECTEUR DES CHEVAUX DE SPORT	38
2.3.1. Un secteur en cours d'internationalisation	38
2.3.2. L'élevage bas-normand des chevaux de selle en pleine expansion	39
2.3.3. Une réelle attraction des étalons bas-normands de race de chevaux de selle français.....	40
2.3.4. Le rôle toujours important des Haras nationaux (Hn) dans l'étalement des sennes français A.....	41
2.3.5. Le palmarès des éleveurs bas-normands de chevaux de selle français	43
2.4. LE SECTEUR PONEYS DE SELLE, CHEVAUX DE TRAIT ET ANES	44
2.4.1. Le secteur poneys de selle	45
2.4.2. Le secteur des chevaux de trait	45
2.4.3. Le secteur des ânes	45
TROISIEME PARTIE - ENJEUX ET ORIENTATIONS POUR UNE FILIERE EQUINE BAS-NORMANDE RECONNUE INTERNATIONALEMENT	47
3.1. UNE SITUATION FISCALE PREJUDICIABLE	48
3.1.1. Des régimes fiscaux particulièrement déséquilibrés et pénalisants	49
3.1.2. Des axes souhaitables d'évolution de la fiscalité	50
3.2. LE RISQUE D'UNE OUVERTURE A LA CONCURRENCE DES PARIS HIPPIQUES.....	51
3.3. DOTER LA FILIERE EQUINE BAS-NORMANDE D'UN ENVIRONNEMENT DE HAUT NIVEAU	52
3.3.1. Impulser un pôle de recherche équin de niveau mondial.....	53
3.3.1.1. Constituer un pôle de recherche équine en Basse-normandie	53
3.3.1.2. Renforcer la recherche dans le domaine du cheval	54
3.3.1.3. Transférer les technologies et diffuser la connaissance	56
3.3.2. Rendre plus performant l'appareil de formation	57
3.3.2.1. Diagnostiquer l'appareil de formation équine en région	58
3.3.2.2. Elargir l'offre de formation	58
3.3.2.3. Créer un campus équin au Haras du Pin	59
3.3.3. Etoffer l'offre de services à la filière	60
3.4. AGIR POUR RETROUVER UN POTENTIEL GENETIQUE CONCURRENTIEL	62
3.4.1. Secteur Trot.....	62
3.4.2. Secteur Pur sang	63
3.4.3. Secteur Chevaux de Sport et de loisirs.....	63
3.4.3.1. Secteur Chevaux de Selle	63
3.4.3.2. Secteur Poneys.....	64
3.4.3.3. Secteur Trait	64

INTRODUCTION

L'activité équine affiche en Basse-Normandie un haut degré de développement. Elle occupe en effet le 1^{er} rang au plan national et se situe au niveau international aux toutes premières places. Ce niveau d'excellence, reconnu en particulier au travers de la présence d'un pôle de compétitivité, est à la fois la résultante et la convergence de plusieurs paramètres favorables. Il en va ainsi des qualités pédologiques et agronomiques du territoire régional, des spécificités climatiques et du savoir-faire déployé par l'ensemble des acteurs de ce secteur.

Il faut également souligner que l'activité équine en Basse-Normandie ne se limite pas à l'élevage proprement dit. C'est en effet une véritable filière intégrant la production, les services et plus largement la valorisation des chevaux nés et élevés en région.

Cette position de quasi-leadership est pour partie menacée¹ et souffre d'une réelle fragilité en raison notamment de la mondialisation sans cesse accrue des échanges. La compétition est en effet de plus en plus sévère, en particulier pour des raisons tenant aux disparités sociales et fiscales qui affectent la France et, partant, la Basse-Normandie.

L'avenir de la filière équine régionale requiert donc une réelle vigilance d'autant que de récentes évolutions, notamment en matière d'étalement et de génétique, viennent en accentuer la vulnérabilité. De l'avis même d'un grand nombre d'experts reconnus, la question de l'étalement et de la génétique, à savoir "la sélection par les éleveurs et les étalementiers de caractères transmissibles d'une génération à l'autre dans un souci d'amélioration de ce patrimoine génétique", revêt en la matière et sans contestation possible une importance primordiale. C'est donc en maintenant une génétique de qualité dans les élevages régionaux qu'il sera possible à la Basse-Normandie de conserver son leadership sur la scène nationale et conforter son rang au plan international.

C'est pour cette raison que le Conseil Economique et Social Régional, en liaison étroite avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, a considéré indispensable et légitime de mener une réflexion, en forme d'étude, sur l'avenir de l'étalement et de la génétique équine au niveau régional.

Cette étude reposera donc sur une triple approche. Une première partie sera dédiée à la présentation de la filière équine en Basse-Normandie au travers d'un certain nombre de données quantitatives et qualitatives permettant de caractériser ses multiples implications sectorielles. Ainsi, dans ce développement liminaire sera

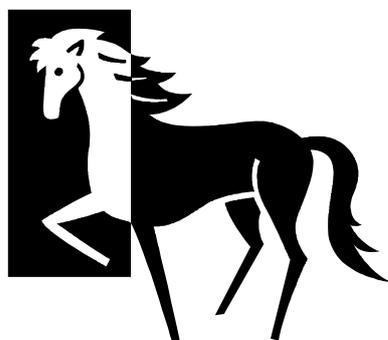
¹ Ces menaces concernent essentiellement le secteur du galop et à un moindre degré celui du cheval de sport.

évoqué le rôle de ce secteur au plan de l'aménagement du territoire, de la création de richesses et d'emplois, des éléments structurants le caractérisant (équipements, outils de recherche, de formation...), de la production et des entreprises le composant.

La deuxième partie sera consacrée à l'appréciation et à la détermination objectives de la situation actuelle des élevages bas-normands en matière de qualité génétique détenue. Cette approche sera opérée à deux niveaux : l'un au plan national et l'autre au plan international, ces visions hiérarchisées permettant de proposer un diagnostic différencié de la filière selon le niveau observé.

Cette analyse repose sur les données statistiques issues de la base SIRE établie et gérée par les Haras nationaux ainsi que sur des données chiffrées établies par la profession et autorisant des mises en perspective avec la concurrence étrangère. Elle permet de donner une vision dynamique et comparative de l'élevage équin bas-normand aux niveaux national et international. L'appréciation de la qualité génétique de l'élevage régional est dès lors opérée au travers de palmarès, de classements liés à l'élevage mais aussi à la compétition. Cette appréciation quantitative et qualitative de l'élevage régional est faite par secteur d'activité, autorisant ainsi une mise en évidence des spécificités caractérisant les différentes composantes qui constituent la filière équine régionale.

Une troisième et ultime partie aura pour objectif de cerner et de décrire les enjeux et les orientations favorables au développement de la filière équine bas-normande. Cette réflexion finale repose sur l'analyse et la synthèse de nombreux entretiens réalisés auprès des professionnels de la filière. Elle permettra, après avoir déterminé les grands enjeux, de fixer des orientations et d'opérer des préconisations en faveur d'une qualité génétique améliorée, et même performante, indispensable au bon fonctionnement de l'activité même d'étalement. Par souci de clarté et pour mieux traduire les enseignements tirés de ces échanges, les informations et les opinions collectées seront regroupées par thématiques : fiscalité, recherche, formation, services et génétique.



PREMIERE PARTIE

LA FILIERE EQUINE EN BASSE-NORMANDIE

Non seulement les activités équinées présentes en Basse-Normandie sont nombreuses mais encore sont-elles organisées et réparties de telle manière qu'elles constituent une véritable filière.

Aux élevages de trotteurs, de galopeurs et de chevaux de sports, particulièrement développés, il faut ajouter ceux de chevaux de trait, de poneys, d'ânes et, plus largement, de chevaux de loisirs.

D'une façon générale, chacune des activités va de la production à la valorisation finale via notamment la vente des produits. Ces activités essentielles en génèrent d'autres ayant trait à la promotion, aux courses, à l'entretien et à la production de matériel, aux services et aux aspects sanitaires et de formation.

C'est donc dans sa globalité une véritable filière dont l'impact économique, social, environnemental et territorial en Basse-Normandie est considérable.

Cette première partie a donc pour objet d'opérer une description succincte mais suffisamment détaillée pour illustrer l'importance de la filière équine régionale dans son ensemble.

1.1. LES CHIFFRES CLES DE LA FILIERE EQUINE REGIONALE

L'impact de la filière équine en région peut être apprécié au travers d'un certain nombre d'indicateurs tels l'utilisation du territoire, l'importance du cheptel, les activités et les résultats des activités liées à la compétition, l'emploi et le chiffre d'affaires ainsi que les aspects promotionnels.

1.1.1. Cheval et territoire

Présentée de tous temps comme une terre d'excellence pour l'élevage des chevaux, la Basse-Normandie dispose en effet de facteurs très favorables au développement de cette forme d'activité économique : proximité et présence de la mer, douceur caractéristique des climats océaniques, spécificités pédologiques et richesse agronomique des sols procurant de nombreux avantages dont la qualité

nutritionnelle et l'abondance de l'herbe. L'ensemble de ces facteurs favorables permet incontestablement d'optimiser les performances des élevages bas-normands.

Au plan territorial, le cheval est très présent dans le paysage régional. Il est souvent associé aux bovins dans la valorisation des herbages et fait l'objet d'une conduite d'élevage plutôt extensive. De ce fait, les surfaces qu'il contribue à valoriser et à aménager sont importantes. Ainsi l'inventaire réalisé en 1998 par le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie fait apparaître une utilisation de la surface agricole utile (SAU) estimée à 165 000 hectares, auxquels il faut ajouter environ 9 000 hectares correspondant à des espaces non agricoles mais utilisés pour l'activité équine. Il s'agit de surfaces dévolues à l'hébergement (boxes, cours de haras...) et à l'entraînement des équidés (manèges, carrières, pistes...).

La répartition des 165 000 hectares ci-dessus évoqués est la suivante :

- 115 000 hectares (à raison de 1,8 hectare par cheval) représentant des espaces de pâture par ailleurs délimités par des aménagements spécifiques (clôtures, haies...) qui contribuent à la qualité et à la renommée des paysages bas-normands. Cette valorisation en prairies participe notamment au maintien de paysages ouverts de même qu'à leur embellissement et à leur typicité, si appréciés des promeneurs et des touristes.
- 50 000 hectares dévolus à la production de céréales, de paille et de fourrages pour répondre aux besoins de la filière équine régionale mais en partie partagés avec d'autres activités agricoles.

D'une manière générale, l'activité équine occupe en Basse-Normandie directement 8,4 % de la SAU régionale totale (soit 115 000 hectares / 1 371 000 hectares) et indirectement 12 % de cette même SAU (soit 115 000 hectares + 50 000 hectares / 1 371 000 hectares). Evidemment, selon l'intensité de l'activité équine, ces ratios sont très différents d'une région agricole à l'autre ; en l'occurrence, la part de SAU occupée par le cheval dans le Pays d'Auge est considérable ; elle l'est beaucoup moins dans la plaine de Caen.

Parmi les autres avantages comparatifs, et au-delà du climat et de la disponibilité en espace, il faut insister sur la notion de proximité des champs de courses parisiens. Cette caractéristique constitue un véritable atout car elle permet aux professionnels régionaux du secteur des courses de venir participer aux épreuves parisiennes les plus richement dotées en allocations. A cette proximité de la capitale, il faut ajouter celle de la mer qui autorise également le développement des activités d'entraînement et de thalasso-thérapie² axées sur la remise en forme des chevaux de compétition.

Finalement, l'abondance de ces facteurs naturels concourt à faire de la Basse-Normandie une terre d'excellence pour le cheval ce qui a pour effet consubstantiel de favoriser une véritable et incomparable concentration de professionnels du cheval.

² Même si un centre de thalasso-thérapie équine existe à Saint-Christophe-le-Jajolet dans l'Orne.

1.1.2. L'impact économique régional de la filière équine

La Basse-Normandie est un bassin traditionnel pour la production de chevaux où la quasi-totalité des secteurs ou branches professionnelles relevant de la filière équine est largement représentée. Elle est, entre autres, le berceau de race du cheval de selle français pour les chevaux de sport, du percheron et du cob normand pour les chevaux de trait, de l'âne du Cotentin et de l'âne normand pour les ânes.

- **Le cheptel équin régional**

Avec plus de 65 000 équidés identifiés sur son territoire, la Basse-Normandie occupe la première place au niveau national avec plus de 21 % des naissances. En 2005³, l'immatriculation de 10 621 équidés a été réalisée en région, total au sein duquel la contribution du secteur courses (trotteurs et galopeurs confondus) est considérable ; en effet, il rassemble à lui seul 63 % des immatriculations effectuées au plan régional. La Basse-Normandie est, à cet égard, reconnue comme une terre d'excellence en termes d'élevage puisqu'elle produit 40 % des meilleurs chevaux⁴. Pour mémoire, le nombre d'immatriculations était de 10 313 en 1996 (soit 19 % de la totalité des immatriculations comptabilisées en France).

Enfin, pour témoigner du dynamisme de l'élevage équin bas-normand, il faut souligner que le volume global des saillies réalisées en Basse-Normandie est passé de 22 326 en 1996 (23 % de la totalité enregistrée au plan national) à 26 732 en 2006 (26 %), soit une hausse particulièrement remarquable de 20 %.

- **Un secteur compétition prédominant**

La Basse-Normandie est en effet traditionnellement tournée vers le secteur des chevaux de courses pur sang et trotteurs. Elle connaît une réussite constante d'une année sur l'autre dans ce secteur. Les dernières victoires obtenues dans des prix prestigieux par des chevaux nés et élevés en Basse-Normandie illustrent la qualité génétique de l'élevage. Ainsi, en 2007, deux trotteurs bas-normands ont remporté des courses prestigieuses. "Offshore Dream" a gagné le Grand Prix d'Amérique et "One du Rib" le prix du Cornulier, course la plus réputée au trot monté.

Dans le secteur des chevaux de courses pur sang, les grandes victoires en plat se font un peu plus lointaines puisqu'il faut remonter au succès de "Bago" en 2004 dans le célèbre prix de l'Arc de Triomphe couru à Longchamp et à la deuxième place prise par "Pride" en 2006 dans cette même épreuve après qu'il ait gagné cette même année le Grand Prix de St Cloud. L'élevage bas-normand de pur sang semble désormais éprouver des difficultés pour remporter de grandes victoires ; lorsque c'est le cas, le cheval est issu d'un élevage bas-normand mais pas obligatoirement d'un étalon stationné en région.

Concernant les épreuves d'obstacles, l'élevage bas-normand détient aujourd'hui une étoile montante avec "Or Noir de Somoza", cheval né et élevé dans l'Orne qui a remporté cette année un grand nombre d'épreuves.

³ Dernière année statistiquement définitive à la date de rédaction de ce document.

⁴ Selon l'inventaire de la filière équine bas-normande établi en 2003 par le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie.

Le secteur des chevaux de sport connaît, de façon comparable, une très grande réussite dans les concours internationaux. On peut citer à titre d'exemple "Flipper d'Elle", "Diamant de Sémilly", plus récemment "Idéo du Thot" qui a pris la 3^{ème} place à la finale 2006 de la Coupe du Monde sous la selle de "Beat Maendli" (sous selle étrangère) et tout dernièrement Ionesco de Brekka élevé à Colomby (50) gagnant de la dernière épreuve du Top Ride de Deauville (septembre 2007).

• **Emploi et chiffres d'affaires de la filière équine bas-normande**

En termes d'emplois, la filière équine régionale génère 7 569 emplois directs, salariés et non salariés dont 60 % sont liés aux activités d'élevage⁵. A ce propos, on considère, selon un ratio communément admis, que 9 équidés au travail suscitent un emploi à temps plein. Ce nombre d'emplois directs est non seulement respectable mais encore connaît-il une croissance annuelle de 1 %, à la différence du secteur agricole traditionnel dont les effectifs subissent une érosion régulière.

Il faut également signaler que la filière équine régionale suscite des emplois indirects, le plus souvent liés aux soins et au bien-être des chevaux. A titre d'exemple, on comptabilise environ 180 vétérinaires, salariés ou exerçant à titre libéral, ce à temps partiel ou complet⁶, ainsi que plus de 50 maréchaux ferrants recensés en 2006 par l'Observatoire Economique Régional mis en place par le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie en partenariat avec les Haras nationaux. Cette même structure a dénombré 252 entreprises de services liées à la filière équine dans les domaines des transports, de l'agro-alimentaire, de la comptabilité et de la gestion, des assurances...

Estimation du chiffre d'affaires de la filière équine (hors impôts et taxes, investissements liés aux projets individuels et collectifs implantés en région, aides des collectivités à la filière, commerce amiable) au 12/12/2006		
Elevage	Dépenses d'entretien des poulinières, dépenses de reproduction, entretien des étalons et des poulains, ventes de saillies	192 780 000 euros
CA des membres du NHIC (à partir de moyennes)	Y compris les entreprises de commerce de chevaux	115 600 000 euros
Secteur vétérinaire		10 000 000 euros
Chiffre d'affaires des points de vente PMU en région	Hors PMU sur les réunions en BN	180 000 000 euros
Enjeux PMH (sur les hippodromes de la région)		8 000 000 euros
Dotations Sport/Loisirs/Trait		2 000 000 euros
Chiffre d'affaires des centres d'entraînement		43 450 000 euros
Allocations courses (Trot + Galop)		49 500 000 euros
Chiffre d'affaires des établissements équestres		14 760 000 euros
Recherche équine		2 500 000 euros
Formation		1 000 000 euros
Total		619 590 000 euros

Tableau n° 1 : Chiffre d'affaires de la filière équine à fin 2006

Source : Conseil des Chevaux de Basse-Normandie

⁵ Inventaire 2003 établi par le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie.

⁶ Pour 80 % des vétérinaires concernés, le domaine équin représente 50 % de leur activité.

En termes de chiffre d'affaires, celui de la filière équine régionale est estimé à plus de 600 millions d'euros relevant pour l'essentiel de l'élevage (192,8 millions d'euros), des points de vente PMU en région (180 millions d'euros) et du chiffre d'affaires des adhérents au NHIC⁷ (115,6 millions d'euros). Le tableau n° 1 en donne un aperçu détaillé sur la base de 11 postes d'activité.

A titre de comparaison, on peut rappeler que le chiffre d'affaires de l'agriculture en Basse-Normandie était évalué en 2006 à 2,483 milliards d'euros et que, toujours dans le secteur primaire, celui de la pêche et de la conchyliculture s'élevait pour ce même exercice à 200 millions d'euros. Il faut souligner à titre indicatif que les activités équines sont peu prises en compte dans la comptabilité agricole régionale, le cheval ne "pesant" que 56 millions d'euros dans celle-ci. Selon les règles de la comptabilité publique appliquées au secteur agricole, seules les activités de naissance sont incorporées au chiffre d'affaires de l'agriculture régionale. Les autres composantes de l'activité équine (hébergement, ventes de chevaux, entraînement...) relèvent d'activités de services et sont donc dévolues au secteur tertiaire. Cette exclusion de la comptabilité agricole de la plupart des activités liées à l'élevage équin a pour effet de tirer vers le bas les revenus agricoles moyens départementaux et régionaux.

L'impact plus particulier des activités d'évaluation et leurs effets d'entraînement au plan économique doivent être ici évoqués. Il faut souligner à cet égard que les 7 662 éleveurs (18 % des éleveurs recensés au plan national en 2006 contre 6 960 en 1996 et 16 % de la totalité des éleveurs) investissent de plus en plus afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en compétition. Selon l'inventaire de la filière équine réalisé par le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, ce sont plus de 152 millions d'euros qui sont générés pour faire naître et élever plus de 10 000 poulains par an sur le sol bas-normand.

Cette forte concentration d'éleveurs en région est donc favorable à l'activité d'évaluation. L'importance du nombre de saillies réalisées traduit un fort potentiel génétique régional au travers des étalons proposés à la reproduction (au nombre de 979 en 2006 contre 776 en 1996). Ainsi, les étalons en service en Basse-Normandie représentent 14 % de l'effectif national concerné pour 28 % des saillies opérées à l'échelon français. Ainsi, non seulement les étalons stationnés en Basse-Normandie sont nombreux mais encore sont-ils recherchés : ils saillissent en moyenne 14 juments de plus que la moyenne nationale.

Cette prépondérance est notamment consécutive à l'importance que joue le secteur courses dans l'activité d'évaluation puisqu'il suscite en volume 63 % des saillies réalisées en région. Ceci doit d'autant plus être pris en considération que le prix des saillies pour les chevaux de course est significativement élevé.

- **Filière équine régionale et compétition**

L'une des caractéristiques majeures de la filière équine bas-normande est, comme cela a déjà été souligné, de s'appuyer sur un volet compétition particulièrement dynamique tant pour les chevaux de courses que pour ceux dits de

⁷ Normandy Horse Industry Club.

sport. Cette spécificité repose sur des structures (hippodromes...), des manifestations (courses, concours...) et des professionnels de grande qualité.

Pour le secteur des courses, la Basse-Normandie ne compte pas moins de 31 hippodromes (2^{ème} rang national) dont 3 d'entre eux sont gérés par les sociétés mères du trot (SECF⁸) et du pur sang (France Galop) : Caen et Cabourg pour le trot et Deauville pour le galop. S'ajoutent à ces structures, deux pôles nationaux (Cabourg et Deauville) et quatre pôles régionaux (Argentan, Caen, Deauville-Clairefontaine et Graignes).

Le tableau n° 2 récapitule les principaux indicateurs illustrant le rang occupé par la filière équine dans le domaine des courses au plan national.

Indicateurs	Basse-Normandie	France	Rang
Montant des enjeux au pari mutuel sur hippodrome (euros)	19 320 672	213 519 167	2
Nombre d'hippodromes en activité	31	248	2
Nombre de réunions de courses	266	2 263	3
Nombre d'entraîneurs	523	2 823	2
Nombre de chevaux à l'entraînement	5 815	27 014	2

Tableau n° 2 : Indicateurs de l'importance du secteur courses en Basse-Normandie

Source : SECF, FNCF et France Galop en 2005

Ainsi, la Basse-Normandie occupe la deuxième place derrière la région Ile-de-France en ce qui concerne le montant des enjeux au pari mutuel sur hippodrome (PMH), rang à corréliser bien sûr avec le nombre supérieur de réunions de courses programmées en région parisienne. On observera sur ce tableau l'importance du nombre d'entraîneurs basés en région qui permet, d'une part, une meilleure valorisation des chevaux nés et élevés en Basse-Normandie et, d'autre part, la création d'emplois nombreux dans un domaine dont il convient de souligner que la main d'œuvre ne peut être remplacée par la mécanisation. Il s'agit donc d'emplois affectés d'une certaine stabilité numérique.

Le secteur des chevaux de sport connaît également en Basse-Normandie un développement considérable, à l'instar de ce qui s'observe à l'échelon national. A ce propos, il convient de rappeler que la fédération française d'équitation (FFE) affiche des résultats et des rangs particulièrement flatteurs :

- 2^{ème} fédération équestre mondiale ;
- 4^{ème} sport olympique en France ;
- 1^{er} sport féminin en France ;
- 3^{ème} rang pour le nombre de licenciés sportifs en France ;
- 1^{er} employeur du secteur sportif au plan national ;
- 1^{ère} nation européenne de tourisme équestre.

⁸ Société d'Encouragement du Cheval Français.

Au niveau régional, 267 clubs équestres sont affiliés à la FFE et possèdent 16 957 licenciés. Ce niveau de développement assez remarquable correspond à une demande du grand public pour l'enseignement de l'équitation, au travail et à la monte des chevaux en compétition, à la pension pour chevaux de propriétaires... Pour mémoire, en 1998, le nombre de clubs recensés était de 121 et celui de licenciés de 9 841. Comme ces chiffres l'indiquent, ce secteur de la filière équestre a connu une expansion considérable.

Par ailleurs, la valorisation des chevaux de concours est réalisée par un nombre important de cavaliers de niveau Pro 1 (33) et de niveau Pro 2 (174)⁹. Un certain nombre d'entre eux se distingue sur les concours nationaux et internationaux ; on peut citer Florian Angot ("First de Launay"), Reynald Angot (champion du monde par équipe senior en 2002 à Jerez), Laurent Goffinet sur Flipper d'Elle, Eric Levallois sur Diamant de Semilly...

- **La filière équine au service de la promotion de la Basse-Normandie**

La filière équine promeut de façon incontestable et positive l'image de la Basse-Normandie, au-delà même des aspects agrestes et paysagers.

Ainsi, pas moins de 2 200 événements hippiques sont organisés annuellement en région. Il s'agit de courses au trot et au galop (181 réunions pour 104 000 entrées payantes et 20 000 partants), de concours et de manifestations diverses mettant en valeur les nombreuses facettes de l'élevage bas-normand (chevaux de trait, poneys, ânes...). La Basse-Normandie et ses activités équines attirent un nombre toujours important de professionnels de la filière, de passionnés et de touristes, lesquels sont amenés à dépenser ou à investir en région.

Pour compléter ce tour d'horizon, il faut citer deux événements dont le retentissement est considérable. En octobre de chaque année ont lieu les Equidays, manifestation organisée avec le concours financier du Conseil Général du Calvados dont la réussite et l'écho sont unanimement reconnus. Egalement des manifestations à caractère caritatif sont organisées. On peut ainsi citer le concours de Cabourg au mois de juin dont les fonds collectés sont reversés aux associations oeuvrant dans la lutte contre la sclérose en plaques. Il en va de même avec la Journée Perce Neige, organisée à l'hippodrome de Moulin-la-Marche (61) dont le produit est destiné à l'association éponyme créée en 1966 par l'acteur Lino Ventura au profit des handicapés mentaux.

Les Haras nationaux, au travers notamment de leurs pôles de référence, en l'occurrence le Haras du Pin (61) et Saint-Lô, contribuent également à la promotion et au rayonnement de la filière équine en Basse-Normandie. Au Pin, en 2006, un nouvel espace muséographique est venu agrémenter le circuit de visite (50 000 entrées par an). Ce même pôle a organisé 9 journées d'événements d'envergure nationale dont la célébration du bicentenaire des Haras nationaux (5 000 spectateurs pour le spectacle équestre et 19 000 visiteurs pour le village des métiers). A Saint-Lô, l'administration des Haras nationaux a organisé un salon des étalons de sport et contribué à la tenue et au déroulement de 54 journées de concours.

⁹ Pour mémoire, en 2001, la Basse-Normandie comptait 35 cavaliers classés en Pro 1 et 188 classés en Pro 2.

1.2. UNE FILIERE EQUINE REGIONALEMENT TRES STRUCTUREE

Dès le début des années 1990 les différentes composantes de la filière équine régionale ont pris conscience et de leur importance et de la nécessité de se structurer. Plusieurs réflexions menées durant cette période (Rapport du CESR sur la filière équine bas-normande en 1994, du Conseil Régional sur ce même secteur en 1996) et surtout la création du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie en 1997 ont marqué ce cheminement vers une organisation et une structuration abouties.

1.2.1. Une filière professionnellement organisée

L'une des spécificités majeures de la filière équine bas-normande est de s'être progressivement organisée, autour et sous l'impulsion notamment de la constitution d'un Conseil des Chevaux. Elle a également réussi à obtenir une labellisation "pôle de compétitivité national". Elle dispose également de structures de recherche de haut niveau ainsi que d'un appareil de formation étoffé.

- **Le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie**

La filière équine bas-normande, par la volonté de ses professionnels, s'est dotée en 1997 d'une association "Conseil des Chevaux de Basse-Normandie" qui regroupe tous les secteurs de la filière équine depuis la production jusqu'à la valorisation et l'utilisation des chevaux. La nouvelle organisation du Conseil des Chevaux en cinq collèges mobilise tous les secteurs de la filière équine.

Cette initiative bas-normande est à l'origine de la création au niveau national d'autres Conseils des Chevaux et d'une fédération les regroupant. Elle est constituée aujourd'hui de 20 structures régionales.

Le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie est devenu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la place et l'avenir du cheval en région. Cette entité joue donc un rôle d'interface entre professionnels, collectivités locales et administrations.

Elle gère notamment les fonds publics dédiés à la filière en direction des associations d'éleveurs et de races via la Fédération Normande du Selle Français, de l'Anglo-Arabe et des autres races de chevaux de sport (FNSF), le Trait Normand pour les chevaux de trait...

Elle structure aussi et de façon transversale la filière équine à partir de grands projets qui serviront les acteurs de la filière dans leur globalité : candidature aux prochains Jeux Equestres Mondiaux 2014, partenariat dans le Pôle d'Excellence Rurale (PER) "filiale équine" sur le territoire du Pays d'Argentan-Pays d'Auge Ormais.

- **Un pôle de compétitivité filière équine**

Lancé en 2004, l'appel à projets sur les pôles de compétitivité a abouti courant 2005 et début 2006 à la sélection de 67 initiatives dont une cinquantaine à dimension nationale, 10 à vocation mondiale et 6 pôles mondiaux. Parmi les pôles à vocation

nationale, le pôle de compétitivité filière équine soutenu par la Basse-Normandie a été retenu et labellisé le 12 juillet 2005.

C'est le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie qui s'est vu confié la responsabilité d'assurer le portage de cette structure. Compte tenu de l'importance pour l'avenir de la filière équine régionale de ce pôle de compétitivité, une attention toute particulière sera portée dans ce rapport à son contenu.

Dans une optique de compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux, le pôle de compétitivité doit pouvoir s'appuyer sur la concentration et la visibilité qu'offre la Basse-Normandie pour en faire une référence et un point d'ancrage d'un réseau français d'entreprises innovantes et ainsi réussir à faire perdurer l'excellence française autour du cheval.

Les critères de référence de la filière équine de Basse-Normandie se résument en quatre points :

- une forte concentration d'élevages sur un territoire donné (1 poulinière française sur 5), une qualité des produits et bien sûr de grands champions ;
- des savoir-faire techniques, des compétences humaines et des innovations ;
- des infrastructures de premier plan sur lesquelles les collectivités territoriales investissent depuis de nombreuses années : centre de recherche de Dozulé, Haras du Pin, complexe hippique de Saint-Lô, aéroport spécialisé de Deauville, sans oublier les nombreux autres équipements existants (école de jockey de Graignes, hall des ventes de Deauville, hippodromes, cliniques vétérinaires...) ;
- des outils de recherche de haut niveau : Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices du Cheval (CIRALE), Laboratoire Départemental Frank Duncombe, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), Jumenterie du Haras du Pin, Université de Caen-Basse-Normandie.

Au sein du Pôle, l'ensemble des entreprises de la filière équine est représenté : élevages, centres d'entraînement, fabricants de vans, de matériels d'attelage, de sellerie, de boxes, d'aliments pour chevaux, de sols équestres, maréchaux-ferrants ainsi que toutes les autres professions utiles au développement de la filière en allant de la vente aux enchères aux cabinets comptables spécialisés...

La filière comprend aussi des services en matière de santé animale parmi les plus performants en Europe : partenaires incontestés de la réussite, vétérinaires et professionnels de la santé accompagnent au quotidien l'ensemble de la filière équine.

Engagés dans le dossier de candidature sur six axes de travail pour faire de ce Pôle une réussite, les professionnels ont d'ores et déjà pu constituer le noyau dur d'un réseau de partenaires, poursuivre dans la voie de la qualité et analyser les pôles concurrents dans le monde pour bien se positionner dans des perspectives de long terme.

Dès lors, les enjeux du Pôle peuvent se résumer à 3 objectifs :

➤ La recherche et l'innovation

Pour appuyer la recherche et l'innovation, le Pôle de compétitivité se donne comme premier objectif de développer les financements privés. Pour ce faire, le Pôle assure la gestion du fonds d'Aide au Développement de la Recherche Equine en France (ADREF) créé en 2001 par les professionnels de l'élevage.

Le Pôle de compétitivité se donne comme second objectif de développer un centre de recherche équin leader pour toutes les questions liées aux performances et à la compétitivité économique.

➤ L'emploi et la formation

Pour que les employés de la filière soient formés tout au long de leur vie professionnelle et soient toujours à la pointe de ce qui se fait dans la filière, l'action du Pôle de compétitivité consiste aussi à favoriser la coopération entre professionnels et organismes de formation et à renforcer les formations destinées aux professionnels et aux étudiants, en lien avec l'ensemble des équipes des différents centres de recherche.

Enfin, le positionnement international du Pôle permet d'envisager l'étude approfondie d'une formation de niveau master des sciences équines ou équivalentes en dehors de la seule branche vétérinaire.

➤ Le développement vers l'international

L'évolution de la filière en phase avec les impératifs suscités par la concurrence mondiale nécessite la mise en œuvre d'outils d'animation économique pour appuyer le développement des entreprises de la filière.

• **Un centre de ressources pour l'emploi et la formation : Equi-Ressources**

Afin de renforcer l'emploi, la compétence et la compétitivité des hommes et des entreprises de la filière équine, un effort tout particulier a été consacré à l'information et à la formation. Dans ce but, un centre national pour les ressources humaines dans la filière équine dénommé Equi-Ressources a été créé et basé en Basse-Normandie, plus précisément au Haras du Pin.

Son but est de rassembler en un lieu unique l'ensemble des données relatives aux domaines de l'emploi, des métiers et des formations, des stages et des connaissances propres à ce secteur d'activité. Fondé sur un partenariat avec l'ANPE, les Haras nationaux et un réseau auquel adhère un grand nombre d'organismes de formation, Equi-Ressources est opérationnel depuis mi-2007.

Porté dès sa conception par le Ministère de l'Agriculture (via ses directions départementales et régionale) pour assurer l'implication des différents organismes de formation, financé pour partie par la Région, niveau de collectivité en charge de la formation professionnelle, et le Département de l'Orne pour l'aménagement de locaux, Equi-Ressources doit aussi bénéficier des fonds européens.

En lien direct avec la médiathèque du cheval du Haras du Pin, Equi-Ressources permettra de produire des indicateurs utiles à la gestion prévisionnelle des emplois dans la filière équine ainsi que des besoins en formation et au suivi de

l'insertion professionnelle. Il s'appuiera sur le réseau des Observatoires Economiques et Sociaux du Cheval en région et au niveau national (OESC) et sur ses propres données (analyse plus fine des évolutions des emplois dans la filière cheval).

- **Le Centre de Promotion de l'Elevage**

Situé à Saint-Lô, le Centre de Promotion de l'Elevage (CPE), créé en 1992, est une structure destinée à la valorisation et au développement de la filière équine et en particulier du cheval et du poney de sport. Il dispose notamment d'un manège de 35 m x 70 m entouré de 2 500 places en gradin pouvant accueillir des manifestations de niveau international. Des locaux d'accueil, 50 boxes et environ une dizaine d'hectares de pâture viennent compléter ce dispositif.

Hôte d'événements hippiques sportifs et commerciaux récurrents (ventes de chevaux), le CPE doit voir son utilisation optimisée notamment en accroissant le nombre et la durée des manifestations accueillies et en servant de support à des activités de formation liées au cheval de sport. Un projet ambitieux d'extension du site est à l'étude.

1.2.2. Des structures de recherche de tout premier plan

La Basse-Normandie dispose d'un des tout premiers pôles de recherche équine en France, avec en son sein quelques structures de niveau mondial. Comme précédemment indiqué, il est constitué de l'Institut de Pathologie du Cheval, situé à Dozulé (14¹⁰), notamment composé du Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices du Cheval (CIRALE) et d'un laboratoire dépendant de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), du Laboratoire Départemental Frank Duncombe, situé à Caen, de la Jumenterie du Haras du Pin qui est un centre d'expertise indépendant en reproduction, en parasitisme et en alimentation-pâturage et, enfin, de quelques laboratoires de l'Université de Caen-Basse-Normandie dédiées en tout ou partie à la recherche dans le domaine équin.

CIRALE assure chaque année plus de 1 000 consultations de chevaux de course et de sport pour des troubles locomoteurs ou des défauts de performance, pathologies considérées par les éleveurs comme particulièrement préoccupantes. Cette structure dispose d'équipements de haut niveau¹¹ adaptés aux pathologies locomotrices du cheval. L'équipe, composée de plusieurs vétérinaires chercheurs, est dirigée par le Professeur J.M. DENOIX, élu meilleur chercheur mondial 2006 en médecine vétérinaire. Il faut souligner que cette structure labellisée par l'INRA est la seule en France exclusivement consacrée au cheval.

L'Institut de Pathologie du Cheval héberge un des douze laboratoires de l'AFSSA, en l'occurrence le Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Pathologie Equine (LERPE). Celui-ci réalise annuellement plusieurs centaines d'autopsies permettant d'établir les causes de la mort du cheval et ainsi alimenter les bases de

¹⁰ Très précisément à Goustranville.

¹¹ Scintigraphie, thermographie, radiographie, imagerie par résonance magnétique (IRM), échographie, tapis roulant grande vitesse pour des tests d'effort...

données du meilleur réseau européen d'épidémiologie en pathologie équine. En outre, il possède le statut de laboratoire national de référence pour la métrite contagieuse équine, la dourine, l'anémie infectieuse des équidés et l'artérite virale équine, fournissant ainsi un appui scientifique et technique pour le contrôle vétérinaire exercé par les autorités.

Ses travaux concernent également la mise au point ou l'amélioration d'outils de diagnostics sérologiques et moléculaires vis-à-vis des principaux agents infectieux du cheval et la mise au point d'outils de prophylaxie médicale. Dans ce cadre, un premier prototype de vaccin est en cours de développement chez la jument pour lutter contre la rhodococcose (affection pulmonaire)¹², fléau provoquant la mort de centaines de poulains tous les ans. Un second projet de vaccin, toujours contre la rhodococcose, est également en projet.

Le laboratoire Frank Duncombe est chargé d'apporter aux éleveurs et aux vétérinaires des outils de diagnostics pointus, issus notamment des travaux de recherche appliquée, afin de répondre aux besoins de l'élevage et de l'entraînement. 35 personnes travaillent aux résultats de plus de 200 000 analyses prescrites par 490 vétérinaires venant de 9 pays différents.

Doté d'équipements scientifiques et techniques performants, ce laboratoire est répertorié parmi les meilleurs officiant au niveau européen.

Ces équipes de recherche reconnues et réputées et les relations qu'elles entretiennent avec l'Université, les écoles vétérinaires et les centres nationaux de référence sont autant de facteurs de consolidation, de développement et de notoriété pour la filière équine régionale.

L'Université de Caen-Basse-Normandie compte en son sein plusieurs équipes de recherche qui mènent ou participent à des travaux de recherche équine notamment sur la bactériologie, la parasitologie, la virologie équine de même que sur la nutrition. D'autres ont des potentiels de recherche en reproduction et en pathologies de la locomotion.

Enfin, la Jumenterie du Haras du Pin, dotée d'environ soixante dix juments, est un centre d'expertise en reproduction équine.

1.2.3. Un secteur formation très développé et présent

L'une des particularités de la filière équine est d'être composée et de faire appel à de très nombreux métiers : éleveurs, entraîneurs, moniteurs, palefreniers, maréchaux-ferrants, selliers, vétérinaires équins, inséminateurs, jockeys... Ces métiers, répartis entre secteurs publics et privés, nécessitent tous le suivi de formations et l'obtention de diplômes délivrés par trois ministères :

- agriculture pour les diplômes liés à l'élevage, à l'utilisation et aux soins des chevaux ;

¹² Ce premier prototype de vaccin destiné aux juments a fait l'objet d'un dépôt de brevet français puis d'une extension à d'autres pays grâce au soutien de l'AFSSA.

- jeunesse et sports, pour l'enseignement, l'animation, l'entraînement et l'encadrement des pratiques équestres ;
- la défense pour ce qui est lié à l'exercice militaire.

Compte tenu du niveau élevé de développement de la filière équine en Basse-Normandie, un nombre conséquent de formations est dispensé en région. Toutefois, et c'est la principale spécificité de l'appareil régional de formation, les enseignements proposés notamment à destination de l'élevage concernent presque tous des formations de niveau V (CAP, BEP) et de niveau IV (Bac pro). Or, à l'heure actuelle où la tendance est à plus de professionnalisation, les formations supérieures spécialisées dans le monde du cheval apparaissent faire défaut.

Toutefois, une prise de conscience s'opère et ainsi a-t-on vu en 2007 la création d'une licence professionnelle à l'IUT d'Alençon¹³ "Management et gestion des entreprises de la filière cheval". Les tableaux suivants issus de l'étude de l'ERREFOM sur la filière équine (2006) en opèrent le descriptif.

Niveau	Option	Spécialité	Etablissement
CAPA	Lad-jockey, lad-driver		CNFP Graignes (50)
	Soigneur d'équidés		MFREO (1) Vimoutiers (61)
BEPA	Activités hippiques	Entraînement du cheval de compétition	LPA St Hilaire (50) CNFP Graignes (50) MFREO Vimoutiers (61)
		Equins	MFR Balleroy (14) LPA St Hilaire (50) MFR St Senier (50)
		Maréchalerie	LEGTA Sées-ENH Haras du Pin (61) CFPPA St Hilaire (50)
BAC Professionnel	CGEA	Production du cheval	LPA St Hilaire (50) IREO Argentan (61)

(1) Maison familiale et rurale d'éducation et d'orientation

**Tableau n° 3 : Effectifs des formations scolaires cheval en Basse-Normandie
pour la rentrée 2003/2004**

Source : ERREFOM

¹³ Université de Caen - IUT d'Alençon conjointement avec le lycée agricole de Sées et le Centre de formation du Haras du Pin.

Niveau	Option	Spécialité	Etablissement
CAPA	Maréchalerie		CFA St Hilaire (50)
	Soigneur d'équidés		CFA Coutances (50)
BEPA	Activités hippiques	Entraînement du cheval de compétition	CFA Sées (61) CFA Graignes (50) FRMFREO (Vimoutiers 61)
		Productions agricoles équines	CFA St Hilaire (50) FRMFREO (Vimoutiers 61)
		Maréchalerie	CFA St Hilaire (50)
		Accompagnateur de randonnée équestre (BEPA-BAPAAT)	CFA Vire (14)
BEES	1 ^{er} degré		CFA Sées (61)
BAC Professionnel	CGEA	Production du cheval	CFA Sées (61) FRMFREO (Argentan 61)
BTSA	Productions animales	Conduite d'un élevage équin et valorisation des jeunes chevaux	CFA Sées (61)

Tableau n° 4 : Effectifs des formations apprentissage cheval en Basse-Normandie pour la rentrée 2003/2004

Source : ERREFOM

Niveau	Option	Spécialité	Etablissement
CAPA	Soigneur d'équidés		IREO Argentan (61)
CAP	Sellier-harnacheur		ENPH Le Pin au Haras (61)
BEPA	Activités hippiques	Maréchalerie	CFA St Hilaire (50)
Brevet de sellier-harnacheur de l'ENPH			ENPH Le Pin au Haras (61)
Brevet de maréchal-ferrant de l'ENPH			ENPH Le Pin au Haras (61)
Brevet Professionnel	Responsable d'exploitation agricole	Elevage de chevaux et valorisation des jeunes chevaux	CFA Sées (61)
BAC Professionnel	CGEA	Production du cheval	FRMFREO Argentan (61)
Certificat de Spécialisation	Education et travail des jeunes équidés		IREO Argentan (61)

Tableau n° 5 : Effectifs des formations professionnelle continue cheval en Basse-Normandie pour la rentrée 2003/2004

Source : ERREFOM

De façon synthétique, en 2003/2004, les formations sous statut scolaire rassemblaient 376 élèves, celles sous apprentissage 380 et la formation continue intéressait 40 personnes. En termes de niveaux, les CAP et CAPA préparaient 95 personnes, les BEPA 428 et les bac pro 173. Pour mémoire, 13 personnes suivaient des cours de niveau BEES, 66 de niveau BTSA, 21 préparaient un brevet

ou un brevet professionnel. Mise en place en 2006, la licence professionnelle "Management et gestion des entreprises de la filière cheval" comptait 16 étudiants.

Récemment le secteur équin a signé avec le Conseil Régional de Basse-Normandie une Charte Qualité Emploi-Formation qui constitue une déclinaison du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) au profit de la filière équine.

De même, il faut souligner que de nombreuses formations spécifiques destinées aux étudiants vétérinaires, à des internes d'Equine et à des résidents (DESV) sont dispensées par le CIRALE.

Par ailleurs, le Haras du Pin propose deux formations de haut niveau : un diplôme d'inséminateur équin et un diplôme de chef de centre de production de semence équine.

La liste ci-après dresse l'inventaire des différents types de formations concernées :

- licence professionnelle "Management et Gestion des entreprises de la filière cheval" ouverte en septembre 2006 ;
- accueil de vétérinaires préparant des diplômes européens de spécialisation (ECVS, ECEIM) ;
- Masters professionnels en ingénierie cellulaire et tissulaire, biochimie de l'alimentation et santé, gestion et valorisation agri-environnementale, imagerie de la santé et le master recherche spécialité biologie cellulaire qui peuvent comporter des applications dans la filière équine ;
- formations d'inséminateurs équins et de chef de centre de reproduction équine ;
- formations sur la pathologie néonatale et parasitaire des équidés destinées aux professionnels (éleveurs, vétérinaires) ;
- stages destinés aux personnels des laboratoires agréés pour le diagnostic de la métrite contagieuse ;
- stages d'initiation aux techniques d'autopsie ou de laboratoire pour des étudiants de l'enseignement supérieur ;
- stages destinés aux vétérinaires en gynécologie et pathologie de la reproduction ;
- stages destinés aux éleveurs en alimentation, génétique, reproduction, élevage.

Enfin, une étude menée par l'ERREFOM en 2006 fait le point des métiers et des formations de l'animation et de l'encadrement des activités équestres.

En situation dominante au niveau français, confortée dans cette position par l'attribution du label de pôle de compétitivité de dimension nationale, la filière équine bas-normande doit cependant demeurer vigilante dans un secteur soumis à une concurrence de plus en plus exacerbée et mondialisée.

Ce contexte de compétition économique affecte la plupart des domaines de l'activité équine et en particulier celui de la génétique et plus largement de l'étalement. C'est pourquoi l'ouverture et l'accélération des échanges peuvent conduire à moyen terme à un affaiblissement de la filière équine en Basse-Normandie.

La deuxième partie de ce rapport s'attachera donc à démontrer cette fragilité et le risque potentiel qu'il y aurait à ne porter sur cet aspect de la filière qu'un regard "franco-français", et, en quelque sorte, caractérisé par des oeillères pour reprendre une expression chère au monde du cheval.

DEUXIEME PARTIE

DIAGNOSTIC DE LA GENETIQUE EQUINE EN BASSE-NORMANDIE

Cette deuxième partie du rapport a pour objectif de situer sur le plan de la génétique l'élevage bas-normand au niveau national, et, quand les données disponibles l'autorisent, au niveau international. La situation génétique est abordée secteur par secteur afin d'opérer une présentation détaillée de leurs caractéristiques propres.

En préambule à chaque secteur (pur-sang, trotteur, cheval de sport...) sera évoqué le cadre réglementaire défini par le stud-book¹⁴ propre à chaque race et, au besoin, le plan de soutien à l'élevage défini par les professionnels au sein du secteur concerné. Une approche statistique a été privilégiée conduisant à une évaluation à la fois quantitative et qualitative de la génétique des élevages équins bas-normands. Dans ce cadre, ont été retenus les données de la base SIRE des Haras nationaux, différents palmarès et les données propres à certaines organisations professionnelles.

L'ensemble de ces paramètres autorise une appréciation globale et détaillée de la dimension économique dans laquelle évolue chaque secteur d'activité. Les résultats obtenus en termes de situation génétique de l'élevage équin régional viennent conclure ces différentes approches.

2.1. LE SECTEUR PUR SANG

2.1.1. Un secteur marqué par une forte internationalisation des échanges

Il existe différents stud-books étrangers pour le pur sang établis conformément aux décisions d'un organe international nommé Comité International des Stud-Books (ISBC). Le stud-book français du cheval pur sang s'inscrit par conséquent dans un

¹⁴ Le stud-book (de l'anglais stud, écurie, haras... et de book, livre, répertoire...) correspond en quelque sorte à un référentiel officialisant principalement la généalogie et les résultats des chevaux de race, leur attribuant d'une certaine manière une certification d'origine.

stud-book qualifié d'ouvert. L'une des particularités de ce secteur pur sang concerne les conditions de reproduction. Ainsi "seuls sont inscriptibles les produits issus d'une saillie naturelle de la poulinière par un étalon, celle-ci pouvant être immédiatement suivie d'un complément de la semence de cet étalon, provenant de cette saillie et ne sont inscriptibles que les produits issus d'une gestation naturelle et que si la poulinière a mis bas ce produit après l'avoir conçu dans son corps", conformément à l'article 12 du règlement du stud-book français du cheval pur sang. Par voie de conséquence, les produits issus d'insémination artificielle et de l'utilisation de transfert d'embryons ne sont pas inscriptibles au stud-book français du cheval pur sang. Par ailleurs, aucun produit résultant de clonage ou toute autre forme de manipulation génétique non répertoriée dans le présent règlement ou produit par l'une de ces méthodes ne peut être inscrit au stud-book français du cheval pur sang.

Cette ouverture à l'international autorise les chevaux pur sang inscrits au stud-book français du cheval pur sang à courir sur tous les hippodromes du monde. A contrario, les chevaux pur sang inscrits aux stud-books étrangers viennent participer aux courses françaises les plus richement dotées (courses de groupe). Au plan des modes de reproduction, le recours à la monte naturelle, comme unique technique de reproduction autorisée, oblige les éleveurs à déplacer les juments vers les étalons performants afin de bénéficier de la meilleure génétique.

Cette mondialisation des compétitions et des échanges profite aujourd'hui à certains pays qui ont notamment une fiscalité avantageuse et une protection sociale inférieure à la France (charges sociales moindres). Cette situation permet à des investisseurs financiers d'injecter sélectivement de l'argent dans la filière équine. Ces disparités sont défavorables à l'élevage français et par extension à l'élevage bas-normand. En revanche, l'Irlande grâce à des mesures dérogatoires européennes, a su tirer profit de ces avantages fiscaux et sociaux pour faire de son élevage une référence européenne en matière de génétique.

Les professionnels de la filière française ont certes obtenu certaines avancées en matière fiscale (TVA à 5,5 %, possibilité de faire figurer des chevaux à titre d'immobilisation dès leur naissance, durée d'amortissement de 3 ans) mais cela ne semble pas suffisant pour rivaliser avec quelques voisins européens. Cette situation a conduit le syndicat des éleveurs de chevaux de sang à proposer un nouveau plan de relance pour l'élevage en 2006. Les mesures incitatives mises en œuvre doivent permettre de maintenir ou d'attirer de la génétique via la voie mâle ou femelle sur le territoire français.

Plus précisément, ce plan de relance doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- retenir à la saillie en France une partie des 790 juments qui vont à l'étranger ;
- inciter les éleveurs à améliorer leur cheptel en acquérant ou en gardant des juments qualifiées ;
- enrichir le cheptel des étalons s'installant en France et encourager ainsi les nouvelles syndications ;
- améliorer l'offre de choix des étalons et l'offre française dans les ventes.

Deux grandes séries de mesures doivent y contribuer. Il s'agit d'une part de verser à l'éleveur une prime égale à 150 % des allocations versées pour les produits résultant du croisement d'un père et d'une mère qualifiés. Par ailleurs, une aide à l'achat de reproducteurs de qualité a été instaurée. C'est une aide aux investissements dans des reproducteurs et reproductrices de qualité se traduisant par une prise en charge des intérêts d'emprunt liés au financement de l'achat ainsi effectué. De façon détaillée, cette aide concerne :

- l'achat de juments ayant produit un black-type¹⁵ et âgées au maximum de 12 ans ;
- les juments black-type elles-mêmes et âgées au maximum de 8 ans (les juments devront être saillies en France les deux premières années) ;
- l'achat de parts d'étalons gagnants d'au moins un Groupe I avec un rating¹⁶ minimum de 115 (une commission d'arbitrage pourra déroger aux minima requis pour des étalons s'étant révélés particulièrement prometteurs).

2.1.2. L'élevage pur sang en Basse-Normandie

La caractérisation de l'élevage de pur sang en Basse-Normandie et de son importance comparative peut être opérée sur la base de données chiffrées et d'informations relatives aux éleveurs, à la jumenterie, aux immatriculations et aux étalons.

• Les éleveurs de pur sang

Tous départements réunis, la Basse-Normandie rassemblait, en 2006, 43 % des éleveurs nationaux de pur sang (sur la base d'éleveurs ayant pour l'année de référence mis au moins une poulinière à la saillie), soit 1 848 éleveurs sur 4 284 recensés en France. Cette proportion n'a pas cessé de croître au cours de ces dix dernières années, passant ainsi de 27 % en 1996 à 43 % en 2006 comme précédemment indiqué. La Basse-Normandie est donc devenue une terre d'excellence pour l'élevage pur sang, du moins au plan national.

¹⁵ Cette appellation correspond à des chevaux qui ont terminé dans les 3 premières places d'une course ayant reçu le label international de groupe ou listed.

¹⁶ Le rating ou échelle de valeur est attribué par des handicapeurs internationaux sur la base des résultats obtenus par les chevaux en compétition.

Année	1		2		3 à 5		plus de 5		Total		Moyenne	
	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN
1996	4 936	1 525	1 586	471	1 273	436	511	224	8 306	2 656	2,2	2,6
1997	5 002	1 509	1 514	468	1 286	450	520	218	8 322	2 645	2,2	2,5
1998	4 872	1 475	1 506	450	1 239	435	514	225	8 131	2 585	2,2	2,5
1999	4 838	1 462	1 527	449	1 190	426	478	213	8 033	2 550	2,1	2,4
2000	4 639	1 484	1 481	441	1 160	391	479	216	7 759	2 532	2,2	2,4
2001	4 592	1 493	1 466	460	1 180	414	468	196	7 706	2 563	2,2	2,4
2002	4 744	1 512	1 324	426	1 135	414	443	192	7 646	2 544	2,1	2,4
2003	5 070	1 948	1 499	579	1 076	424	389	186	8 034	3 137	2,0	2,1
2004	5 042	1 955	1 438	544	1 061	421	407	171	7 948	3 091	2,0	2,1
2005	5 299	2 155	1 480	580	1 035	430	404	166	8 218	3 331	1,9	2,0
2006	4 773	1 626	1 305	438	1 060	422	442	185	7 580	2 671	2,1	2,3

Tableau n° 6 : Effectifs des éleveurs de pur sang ayant mis au moins une poulinière à la saillie années 1996 - 2000 - 2004 à 2006

Source : SIRE - Haras nationaux

Si 68 % des élevages bas-normands de pur sang sont constitués d'élevages n'ayant mis qu'une seule jument à la saillie dans l'année, en revanche, la région concentre plus de la moitié des structures ayant mis plus de 5 poulinières à la reproduction. De surcroît, la quasi-totalité des très gros élevages est concentrée en Basse-Normandie, au sein desquels par ailleurs se retrouvent les jumenteries de grande qualité génétique.

- **La jumenterie**

Sur la période 2001-2006, une augmentation significative (+ 20 %) du nombre de poulinières pur sang stationnées sur le territoire bas-normand a été observée, ce chiffre passant de 3 158 à 3 806. Cette évolution a pour causes une professionnalisation accrue de l'élevage mais également de l'étalement et un environnement climatique et pédologique favorable à cette activité et par ailleurs comparable aux conditions offertes par l'Irlande et la Grande-Bretagne.

Année	Nb total de juments stationnées dans la région (a)	Nb total de juments stationnées et saillies dans la région (b)	Nb de juments stationnées dans la région et saillies hors région (c)	Nb total de juments saillies dans la région (b + d)	Nb de juments saillies dans la région et stationnées hors région (d)	Flux d'attraction des étalons (d/b+d)	% juments stationnées et saillies dans la région (b/a)
2001	3 158	3 033	125	4 296	1 263	29 %	96
2002	3 124	2 937	187	4 346	1 409	32 %	94
2003	3 294	3 132	162	4 811	1 679	35 %	95
2004	3 294	3 076	218	4 810	1 734	36 %	93
2005	3 314	3 158	156	4 908	1 750	36 %	95
2006	3 806	3 611	195	5 103	1 492	29 %	95

Tableau n° 7 : Effectifs de juments pur sang saillies en Basse-Normandie entre 2001 et 2006

Source : SIRE

Le tableau n° 7 détaille pour la période 2001-2006 les différentes données chiffrées relatives à la jumenterie. On notera que la quasi-totalité des poulinières de

race pur sang stationnées en Basse-Normandie est saillie par des étalons stationnés sur ce même territoire (95 % des poulinières en 2006). La stabilité de ce taux est la traduction d'une certaine richesse génétique du parc d'étalons proposés à la reproduction en région. Cette affirmation est renforcée par l'indicateur "flux d'attraction des étalons" qui se maintient à un niveau relativement élevé (29 %) en 2006.

Cependant, il convient de signaler que le nombre de juments saillies dans la région mais stationnées hors région a connu entre 2003 et 2005 un niveau qui n'a pas été égalé depuis, soit respectivement 1 679 et 1 750 juments saillies dans la région et stationnées hors région contre 1 492 en 2006. Ce fléchissement récent pourrait être la traduction de l'amorce d'une baisse de la qualité génétique du parc d'étalons bas-normands.

• Les immatriculations

Le tableau n° 8 fait le point du nombre et de l'évolution des immatriculations de pur sang en France et en Basse-Normandie pour la période 1996-2006. La part de la région dans les immatriculations enregistrées au niveau national a crû de 3 points (de 43 à 46 %).

Cette évolution positive est plus marquée en Basse-Normandie (+ 34 %) qu'au plan français (+ 27 %).

Enfin, les trois dernières années ont été caractérisées par une quasi-stagnation des immatriculations en France et par un très faible retrait en Basse-Normandie (de 2 247 à 2 209).

Année	France	Basse-Normandie	Poids BN/FR en %
1996	3 803	1 649	43
1997	3 933	1 697	43
1998	3 928	1 821	46
1999	4 215	1 889	45
2000	4 343	1 999	46
2001	4 466	2 078	47
2002	4 494	2 074	46
2003	4 795	2 247	47
2004	4 817	2 151	45
2005	4 822	2 209	46

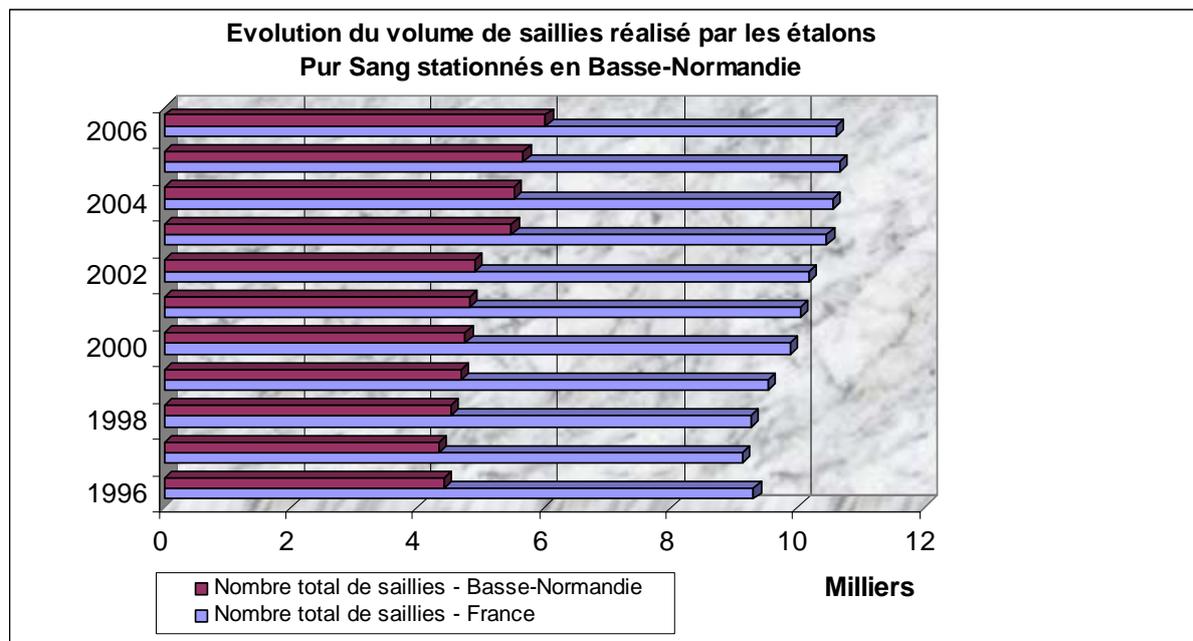
Tableau n° 8 : Nombre de chevaux immatriculés dans la race pur sang pour la période considérée 1996-2005

Source : SIRE, Haras nationaux

• Les étalons

Le nombre d'étalons pur sang répertoriés en Basse-Normandie est de 163 (contre 156 en 1996). Ce cheptel de reproducteurs représente 43 % du potentiel français (contre 36 % en 1996). Ces étalons ont réalisé 6016 saillies en 2006, soit 57 % du total comptabilisé au plan national (contre 4 418 en 1996 et 48 %).

L'évolution croissante du nombre de saillies réalisées par les étalons stationnés en Basse-Normandie traduit, au moins au plan national, la qualité génétique du parc d'étalons stationnés en région. Le nombre de saillies comptabilisé a crû de 36 % entre 1996 et 2006 (cf. graphique n° 1) et ce avec un nombre d'étalons à peine augmenté. Consécutivement, le nombre moyen de saillies réalisées par étalon a crû. L'étalon stationné en Basse-Normandie saillit en moyenne 10 juments de plus qu'à l'échelon national.



Graphique n° 1 : Evolutions du volume de saillies réalisé par les étalons de race pur sang stationnés en Basse-Normandie et en France

Source : SIRE, Haras nationaux

Si la position de leader occupée par l'élevage et l'étalement pur sang bas-normand à l'échelle nationale est manifeste, il est utile de s'interroger sur le positionnement de la Basse-Normandie en la matière aux niveaux européen et mondial.

2.1.3. Place et mise en difficulté de l'élevage pur sang bas-normand à l'échelon international

- **Le classement des étalons stationnés en France**

Le tableau n° 9 répertorie les 20 étalons stationnés en France dont le prix de la saillie est égal ou supérieur à 6 000 euros. Ce classement est sans équivoque et consacre la suprématie bas-normande : les 19 premiers résident dans des haras du Calvados et de l'Orne. Sur un classement plus étendu (les 50 étalons dont la saillie est facturée à 3 100 euros et plus), la Basse-Normandie concentre encore 86 % des étalons les plus chers.

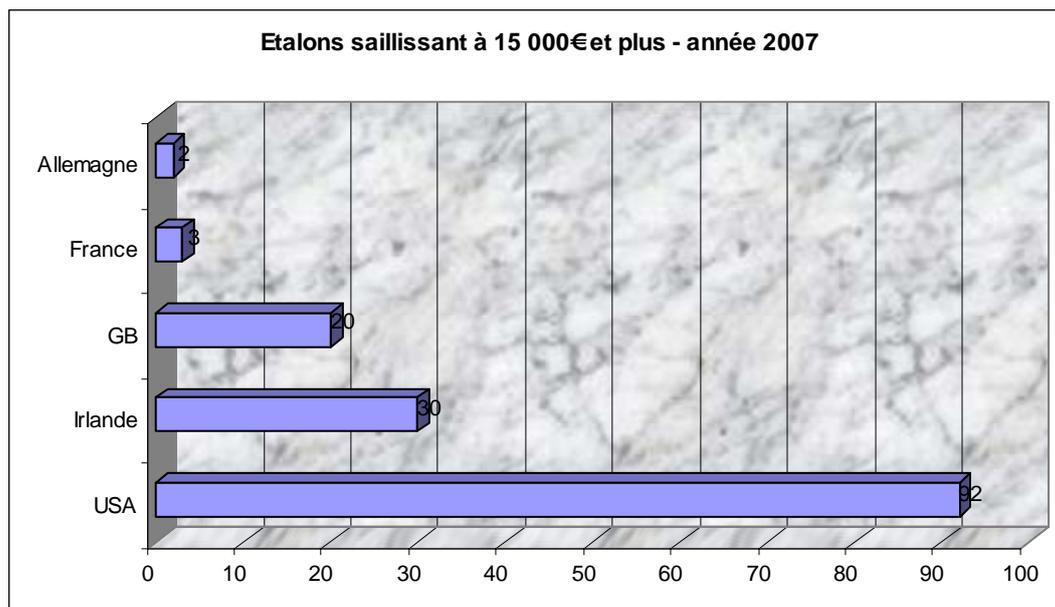
Étalons pur sang stationnés en France	Prix 2007 en euros	Lieu de stationnement	Adresse	Propriétaire
Linamix	nc	Haras de Bonneval (14)	14270 Le Mesnil Mauger	Agakhan studs
Higest Honor	25 000	Haras du Quesnay (14)	14800 Deauville	Groupement d'Éleveurs
Sinndar	20 000	Haras de Bonneval (14)	14270 Le Mesnil Mauger	Agakhan studs
Green Tune	15 000	Haras d'Étreham (14)	14400 Bayeux	Étreham
Anabaa Blue	12 500	Haras d'Étreham (14)	14401 Bayeux	Étreham
Kendor	12 000	Haras de la Reboursière (61)	61240 Nonant le Pin	Syndicat Kendor
Kingsalsa	12 000	Haras de Victot (14)	14430 Victot Pontfol	Groupement d'Éleveurs
Xaar	12 000	Haras du Logis (61)	61160 Trun	Darley S.N.C
Bering	10 000	Haras du Quesnay (14)	14800 Deauville	Lequesnay
Lando	10 000	Haras d'Étreham (14)	14400 Bayeux	FBA - Jean Pierre Deroubaix
Marchand de Sable	10 000	Haras de Bernesq (14)	14710 Trévières	Groupement d'Éleveurs
Numerous	10 000	Haras du Quesnay (14)	14800 Deauville	Lequesnay
Poliglote	8 000	Haras d'Étreham (14)	14400 Bayeux	Étreham
Slickly	8 000	Haras du Logis (61)	61160 Trun	Darley SNC
Trempolino	8 000	Haras du Mézeray (61)	61120 Ticheville	Groupement d'Éleveurs
Muhtathir	7 500	Haras du Mézeray (61)	61120 Ticheville	Chantilly Bloodstock
American Post	7 000	Haras d'Étreham (14)	14400 Bayeux	Étreham
Kahyasi	6 000	Haras de Bonneval (14)	14270 Le Mesnil Mauger	Agakhan studs
Panis	6 000	Haras du Quesnay (14)	14800 Deauville	FBA - Jean Pierre Deroubaix
Turgeon	6 000	Haras du Mesnil (72)	72460 Savigné-l'Évêque	Groupement d'Éleveurs

Tableau n° 9 : Prix de saillies les plus élevés des 20 premiers étalons pur sang stationnés en France

Source : Paris Turf, 24 déc. 2006 sur les Prix de saillies 2007 en France

- **Éléments de valorisation et de classement des étalons stationnés à l'étranger**

Les différentes données chiffrées mentionnées dans ce développement constituent des éléments d'information et de comparaison sans appel. Les prix de saillies des étalons stationnés dans les pays concurrents que sont l'Irlande, les États-Unis et la Grande-Bretagne sont nettement plus élevés qu'en France. Les chiffres délivrés par le Syndicat des Éleveurs de Chevaux de Sang font apparaître que l'Irlande est devenue le premier pays d'élevage de pur sang en Europe. La croissance de cette activité est considérable et l'Irlande est ainsi passée à 12 500 naissances aujourd'hui contre 5 000 voici 15 ans (niveau actuel de la France et de la Grande-Bretagne). Les autres pays européens ne comptabilisent que 2 000 naissances ou moins. Notamment grâce à une mesure de défiscalisation des étalons adoptée en 1969, l'Irlande possède donc actuellement le meilleur cheptel de reproducteurs d'Europe, voire du monde.



Graphique n° 2 : Etalons pur sang saillissants à 15 000 euros et plus pour la saison de monte 2007 selon le pays de stationnement de l'étalon

Source : Syndicat des éleveurs de chevaux de sang

Le graphique n° 2 illustre de façon incontestable cette situation. Le principal concurrent européen de la France, en l'occurrence l'Irlande, possède 30 étalons dont le prix de saillie est supérieur ou égal à 15 000 euros alors que la France n'en compte que 3, par ailleurs stationnés en Basse-Normandie. La Grande-Bretagne dispose de 20 étalons, l'Allemagne de 2 et les Etats-Unis de 92 ! Ces données portent sur l'année 2007 et sont issues du Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang.

Comme précédemment indiqué, les Etats-Unis rassemblent à eux seuls un nombre très important d'étalons dont le prix de saillie est élevé, voire très élevé. Pour information, ce pays possède 20 étalons dont le prix de saillie est égal ou supérieur à 75 000 dollars (55 500 euros) pour dépasser pour les meilleurs le seuil des 500 000 dollars (370 000 euros¹⁷).

- **Les résultats en compétition des éleveurs implantés en Basse-Normandie**

Un récapitulatif du palmarès (victoires et places) et des primes afférentes obtenues par des éleveurs implantés en Basse-Normandie permet de compléter utilement les informations relatives aux activités d'étalonnage déjà mentionnées dans ce rapport (cf. tableau n° 10 situé en infra).

Mais au préalable, il convient de préciser la notion de primes à l'éleveur ou aux naisseurs attribuées aux éleveurs de chevaux pur sang. Ces primes proviennent des gains obtenus par les chevaux en courses lorsque ceux-ci finissent dans les cinq premiers. Elles ne bénéficient uniquement qu'aux chevaux de courses issus de l'élevage français. Est considéré comme issu de l'élevage français, pouvant ainsi bénéficier des primes, les chevaux "nés et élevés en France" ou bien les chevaux

¹⁷ Sur la base d'une conversion du dollar en euro de 1,35.

"nés et assimilés". La notion de "nés et assimilés" correspond à des chevaux nés à l'étranger mais élevés en France. Cette notion d'assimilé correspond à la mise à la saillie de la poulinière à l'étranger mais avec l'obligation de retour en France avant le 1^{er} septembre de l'année de la naissance du foal.

Palmarès	Eleveurs par primes	Chevaux	Partants	Vict.	Plc.	Prime vic.	Prime plc.	Prime tot.
1	SA AGA KHAN	81	420	71	183	325 814	87 760	413 574
2	WERTHEIMER & FRERE	97	635	86	247	159 884	147 835	307 719
3	SNC LAGARDERE ELEVAGE	79	466	59	170	162 469	97 588	260 057
4	DAYTON INVESTMENTS LTD	60	319	36	142	90 691	120 439	211 130
5	JEAN-PIERRE-JOSEPH DUBOIS	51	291	41	128	87 805	81 961	169 766
6	JEAN-CLAUDE SEROUL	49	371	47	165	77 687	67 449	145 136
7	STILVI COMPANIA FINANCIERA SA	32	234	30	86	73 476	60 530	134 006
8	PETRA BLOODSTOCK AGENCY LTD	45	261	33	110	66 708	66 795	133 503
9	HARAS DE BERNESQ	63	409	36	147	58 235	71 574	129 809
10	NP BLOODSTOCK LTD	8	44	8	21	71 963	54 134	126 097
11	ECURIE SKYMARF FARM	53	341	40	124	72 402	50 848	123 250
12	FAMILLE NIARCHOS	34	169	18	72	61 000	59 798	120 798
13	HARAS D'ETREHAM	56	367	45	129	75 762	43 030	118 792
14	PRINCESSE ZAHRA AGA KHAN	2	8	6	0	116 227	0	116 227
15	MARQUISE DE MORATALLA	49	256	40	117	69 097	42 231	111 328
16	GEORGE STRAWBRIDGE	26	182	16	63	62 688	44 246	106 934
17	HARAS DE MANNEVILLE	32	245	21	110	51 778	48 547	100 325
18	SCEA ECURIE BADER	33	231	18	100	38 489	58 903	97 392
19	HARAS DE LA PERELLE	21	115	19	48	59 807	36 434	96 241
20	HARAS DU MEZERAY SA	39	276	30	117	45 367	47 610	92 977

Tableau n° 10 : Palmarès des éleveurs de chevaux pur sang

Source : France Galop

Compte tenu de la difficulté pour identifier les élevages localisés sur le territoire régional, l'interprétation du tableau ci-dessus (n° 10) a été effectuée en collaboration avec le Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang. Ainsi, il semblerait que 80 % des élevages les mieux primés en France dans le domaine du galop soient implantés en Basse-Normandie. On observera qu'une partie non négligeable de ces élevages sont la propriété d'américains, d'allemands et d'irlandais.

Au plan spécifiquement régional, l'intérêt de ce tableau est de mettre en évidence que 98 % de la richesse génétique régionale est concentrée sur les 20 premiers élevages primés au plan national. Ainsi, la qualité génétique de l'élevage bas-normand repose sur la jumenterie.

Pourtant, il faut souligner que les poulinières de haute qualité génétique sont exportées à l'étranger pour se faire saillir par des étalons "performers". La quasi-totalité de ces juments est issue des élevages bas-normands si l'on prend en compte le fait que la région concentre les gros élevages généralement détenteurs d'une jumenterie de qualité.

Le tableau n° 11 précise la destination de ces juments et le nombre d'entre elles allant se faire saillir à l'étranger. Ainsi 790 juments stationnées en France ont été exportées à la saillie en 2006 contre 786 en 2005. Pour les responsables du Syndicat des éleveurs de chevaux de sang, les poulinières françaises exportées à la saillie concentrent 80 % de la qualité génétique de notre élevage. Cela conforte l'idée que les concurrents directs au plan européen et notamment l'Irlande possèdent des étalons de haute valeur génétique. En revanche, cela met en exergue la relative pauvreté génétique de notre parc d'étalons sur la scène internationale.

Pays	2005	2006
Grande Bretagne	290	282
Irlande	461	480
Allemagne	31	27
Suisse	3	0
Italie	0	1
Belgique	1	0

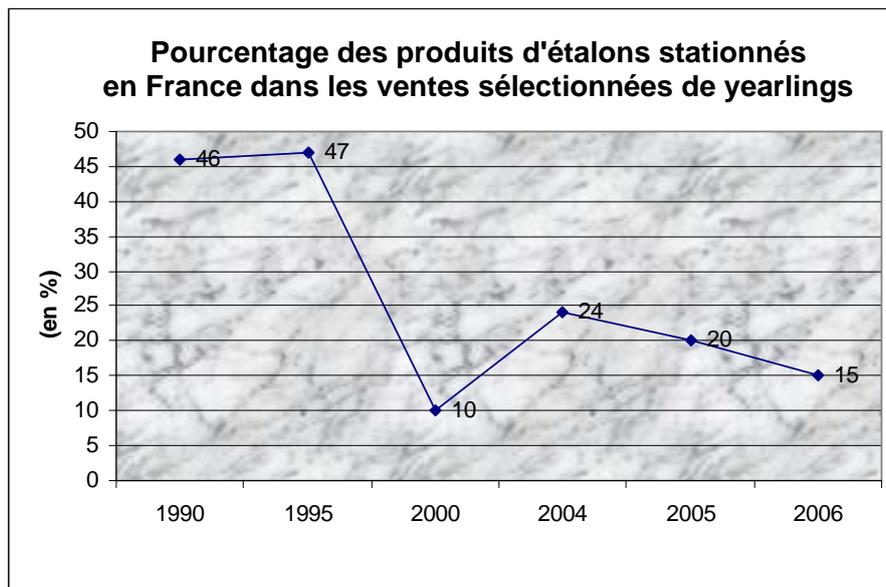
Tableau n° 11 : Effectifs de poulinières pur sang stationnées dans les élevages français et partant à la saillie à l'étranger

Source : France Galop

- **Les résultats de l'élevage national d'étalons lors des ventes de sélection et en compétition**

Deux paramètres permettent d'apprécier avec certitude la qualité génétique de l'élevage français et son évolution dans le temps. Il s'agit des résultats observés annuellement lors des ventes de yearlings à Deauville et les résultats obtenus en compétition.

En ce qui concerne les ventes de yearlings, le graphique n° 3 fait le point depuis 1990 du pourcentage de ventes de yearlings issus d'étalons stationnés en France. Bâti sur la base des résultats enregistrés lors de la 1^{ère} journée des ventes de sélection (qui représente en général de l'ordre de $\frac{3}{4}$ de l'ensemble du chiffre d'affaires de cette manifestation), ce graphique met en évidence la très forte diminution des ventes de produits issus d'étalons stationnés en France. Ainsi, est-on passé de 46 % en 1990 à 15 % en 2006.



Graphique n° 3 : Evolution de la proportion des ventes de yearlings issus d'étalons stationnés en France

Source : Vente de yearlings d Deauville selon le Syndicat des éleveurs de chevaux de sang

En ce qui concerne l'évolution des résultats enregistrés en compétition, le constat est comparable comme en atteste le graphique n°4 donnant l'évolution du pourcentage de victoires obtenues dans les courses françaises de groupe par des produits issus d'étalons stationnés en France.

Elles sont ainsi passées de 34 % en 1990 à 21 % en 2006 avec un plus bas historique à 15 % en 2000. Toutefois, le chiffre de 21 % inclut des gagnants dont le père est stationné à l'étranger mais considéré comme "assimilé", ce qui relativise quelque peu l'amélioration observée.



Graphique n° 4 : Pourcentage de victoires des produits d'étalons stationnés en France dans les courses françaises de groupes

Pour compléter ce graphique, il faut ajouter que les victoires enregistrées dans les courses françaises de groupes sont revenues en 2006, par ordre croissant, à des produits issus d'étalons stationnés dans les pays suivants :

- Allemagne → 5
- Etats-Unis → 15
- Grande-Bretagne → 18
- France → 24
- Irlande → 45

En conclusion à ce développement relatif au secteur pur sang, il convient de souligner que l'élevage bas-normand de pur sang occupe, au vu des résultats, la première place en France. C'est la conséquence d'une génétique de qualité concentrée notamment dans la jumenterie stationnée en région et d'un parc d'étalons attractif.

Cependant, les meilleurs étalons stationnés en Basse-Normandie sont vieillissants d'où la nécessité de rajeunir ce cheptel.

En revanche, la situation de l'élevage bas-normand de pur sang à l'échelle internationale est dégradée. Ainsi observe-t-on une diminution du nombre de victoires des produits "nés et élevés" en Basse-Normandie issus de pères stationnés en région. Il en est de même avec une érosion du nombre de produits "nés et élevés" en Basse-Normandie issus de pères stationnés en Basse-Normandie dans les ventes de sélection de Deauville.

L'augmentation du nombre de juments allant se faire saillir à l'étranger afin de rivaliser avec les meilleurs élevages sur la scène internationale est la conséquence de la qualité génétique sinon médiocre du moins perfectible des étalons stationnés en Basse-Normandie.

De surcroît, les produits des juments allant se faire saillir à l'étranger gagnent des épreuves de groupes françaises, et contribuent de ce fait à une promotion des étalons étrangers.

Finalement, l'élevage de pur sang bas-normand perd sur deux tableaux. D'une part, il enregistre une perte économique directe en termes d'activité d'étalement en région avec moins de ventes, de saillies, moins de prises de pension de juments, moins de soins vétérinaires... D'autre part, le système régional d'élevage de pur sang devient contre-productif puisqu'il contribue à faire la promotion de ses concurrents étrangers directs.

2.2. LE SECTEUR DU TROT

2.2.1. Une faible concurrence étrangère

Le règlement du stud-book du Trotteur Français garantit aujourd'hui une certaine protection pour les professionnels français de ce secteur vis-à-vis des autres pays producteurs de trotteurs que sont les Etats-Unis et les pays scandinaves (Suède, Norvège, Finlande), pour ne citer que les plus importants. Le règlement du stud-book du Trotteur Français est géré principalement à l'échelle française¹⁸ et "sont seuls admis à porter l'appellation Trotteur Français les animaux inscrits au stud-book du Trotteur Français ou à un registre tenu à l'étranger officiellement approuvé et dont la liste figure en annexe C au présent règlement". Le stud-book du Trotteur Français s'inscrit par conséquent dans un stud-book qualifié de fermé si on le compare au secteur des courses de galop.

Par ailleurs, ce règlement autorise des pays tiers, via des organismes étrangers chargés et habilités par convention à tenir un registre du Trotteur Français, à produire des trotteurs français qui pourront venir concourir dans l'hexagone. Ainsi, les trotteurs autres que trotteurs français peuvent concourir dans certaines épreuves ouvertes dites "européennes et internationales", ces dernières représentant 16 % des allocations distribuées dans les courses françaises pour le secteur du trot.

Concernant les techniques de reproduction, seuls les produits qui n'ont pas été conçus par semence transportée ou par transfert embryonnaire (sauf dérogation) peuvent être inscrits au stud-book du Trotteur Français. Cette interdiction s'applique également à l'usage de la technique de reproduction par clonage. En outre, ce secteur a pour spécificité d'édicter une limitation du nombre de saillies annuelles fixée au maximum à 100 pour les étalons reconnus comme améliorateurs de race Trotteur Français. Ces mesures ont pour effets d'induire un nombre important d'étalons à la saillie et, par ailleurs, d'instaurer une obligation pour les éleveurs d'amener les poulinières au lieu de stationnement de l'étalon.

Ainsi, le secteur du trot connaît une concurrence internationale limitée puisque finalement cette filière évolue principalement dans un cadre hexagonal, même si depuis une dizaine d'années on observe une ouverture limitée au cadre européen. Cette situation préserve le secteur du trot d'une éventuelle évasion de la génétique hors du territoire national et permet, à tout le moins, d'en contrôler la diffusion au niveau européen.

Cependant, les professionnels de ce secteur ont mis en place un Plan Cadre pour la période 2005-2015. Ce plan retient plusieurs orientations. La première concerne l'élevage avec pour objectifs de réduire le nombre de poulinières de 4 000 unités sur les 16 545 présentées en France à la reproduction en 2006, de réduire également le nombre de naissances de 3 000 unités et de limiter le nombre de chevaux qualifiés. Les moyens pour y parvenir consistent à restreindre l'accès à la production et à baisser les temps de qualification.

¹⁸ Une douzaine de pays à l'échelle européenne est également habilitée à tenir un registre.

La seconde orientation concerne les courses avec pour objectifs de mettre en place une politique favorisant les jeunes chevaux et d'instituer une sélection plus rigoureuse des chevaux à partir de 5 ans.

Ce plan doit permettre au secteur du trot français d'assainir et de relancer son économie (soutien des prix de ventes pour des yearlings présentant un papier génétique de qualité...) et de préparer les élevages concernés à une confrontation internationale.

2.2.2. L'élevage de trotteurs en Basse-Normandie

De la même manière que pour la description du secteur pur sang, la caractérisation de l'élevage de trotteurs en Basse-Normandie est opérée sur la base de données chiffrées et d'informations relatives aux éleveurs, aux poulinières, aux étalons et aux immatriculations.

• Les éleveurs

La Basse-Normandie est une terre d'élevage pour la production de chevaux trotteurs. Elle concentre en effet 35 % des éleveurs nationaux sur son territoire, soit 2 671 éleveurs de chevaux de race trotteur recensés en 2006 ayant mis au moins une poulinière à la saillie sur 7 580 éleveurs recensés en France. Comme dans le galop, les petits élevages (élevages ayant mis au moins une poulinière à la saillie) sont nombreux et représentent 61 % des éleveurs de trotteurs recensés en 2006 au plan régional.

Comme le tableau n° 12 tend à le prouver, l'activité d'élevage de trotteurs revêt en Basse-Normandie un caractère très professionnel. Ainsi, si les éleveurs bas-normands de trotteurs représentent globalement 35 % des éleveurs français concernés, ceux qui ont mis entre 3 et 5 poulinières correspondent à 40 % de l'ensemble des éleveurs français et ceux qui ont mis plus de 5 poulinières atteignent le ratio de 42 %.

Année	1		2		3 à 5		Plus de 5		Total		Moyenne	
	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR
1996	1 525	4 936	471	1 586	436	1 273	224	511	2 656	8 306	2,6	2,2
2000	1 484	4 639	441	1 481	391	1 160	216	479	2 532	7 759	2,4	2,2
2004	1 955	5 042	544	1 438	421	1 061	171	407	3 091	7 948	2,1	2,0
2005	2 155	5 299	580	1 480	430	1 035	166	404	3 331	8 218	2,0	1,9
2006	1 626	4 773	438	1 305	422	1 060	185	442	2 671	7 580	2,3	2,1

Tableau n° 12 : Nombre d'éleveurs ayant mis au moins une poulinière à la saillie
années 1996 - 2000 - 2004 à 2006

Source : SIRE - Haras nationaux

• Les poulinières

A la différence du secteur galop, l'effectif des poulinières stationnées en Basse-Normandie est affecté d'une diminution sur la période 1996-2006 ; l'élevage régional a perdu ainsi un peu plus de 700 poulinières soit une diminution de 10 %.

Cependant, ce tassement du nombre de poulinières a été plus important sur la même période au niveau national (- 3 557 poulinières soit - 18 %). Cette tendance à la baisse est la conséquence des différents schémas d'élevage mis en place par les professionnels dans ce secteur, visant à un resserrement de la production allant dans le sens de la constitution d'une véritable élite

Le tableau n° 13 donne le détail en valeurs absolue et relative de ces évolutions sur la décennie 1996-2006. La part du nombre de poulinières stationnées en Basse-Normandie s'est accrue durant cette période. Cette évolution favorable est la conséquence d'une tradition d'élevage bien ancrée en Basse-Normandie ainsi que de la qualité professionnelle reconnue des élevages de la région, notamment des plus importants astreints à l'obtention d'une rentabilité économique.

Année	France	Basse-Normandie	Basse-Normandie/France
1996	20 102	7 027	35 %
1999	18 179	6 355	35 %
2002	16 952	6 185	36 %
2004	16 688	6 776	41 %
2006	16 545	6 290	38 %

Tableau n° 13 : Evolution du nombre de poulinières de race trotteur stationnées en Basse-Normandie et part de la Basse-Normandie

Source : Haras nationaux - SIRE

Cette approche est confortée par l'analyse de l'attraction exercée par l'élevage bas-normand de trotteurs. Le tableau n° 14 en donne une illustration chiffrée. Ainsi, la majeure partie des poulinières de race trotteur stationnées dans les élevages bas-normands est saillie par des étalons stationnés eux-mêmes en région. En 2006, le ratio atteint était de 83 %. Il a cependant été caractérisé par une baisse significative par rapport aux précédentes années où ce taux oscillait entre 88 % et 92 %. Cette baisse s'explique par une augmentation du nombre de juments stationnées en région et saillies hors région. Ainsi, en 2006, les éleveurs bas-normands ont fait saillir 500 juments de plus aux étalons stationnés hors région qu'en 2005.

Pourtant ce choix ne traduit pas une baisse de la richesse dans la diversité et dans la qualité génétique du parc d'étalons bas-normands proposés pour la reproduction. En effet, l'indicateur du flux d'attraction des étalons se maintient à un niveau élevé, en l'occurrence 45 % pour 2006. Les étalons stationnés en Basse-Normandie continuent à attirer des juments stationnées hors région. Ces étalons ont sailli 4 209 juments stationnées hors région en 2006 ce qui confirme l'intérêt des éleveurs français pour les étalons trotteurs bas-normands.

Année	Nb total de juments stationnées dans la région (a)	Nb total de juments stationnées et saillies dans la région (b)	Nb de juments stationnées dans la région et saillies hors région (c)	Nb total de juments saillies dans la région (b + d)	Nb de juments saillies dans la région et stationnées hors région (d)	Flux d'attraction des étalons (d/b+d)	% juments stationnées et saillies dans la région (b/a)
2001	6 125	5 414	711	9 409	3 995	42 %	88
2002	6 052	5 366	686	9 490	4 124	43 %	89
2003	6 574	5 940	634	9 347	3 407	36 %	90
2004	6 499	5 831	668	9 493	3 662	39 %	90
2005	6 652	6 106	546	10 281	4 175	41 %	92
2006	6 178	5 120	1 058	9 329	4 209	45 %	83

Tableau n° 14 : Effectif de juments saillies par les étalons de race trotteur en Basse-Normandie entre 2001 et 2006

Source : Haras nationaux - SIRE

Ce pouvoir d'attraction de l'élevage trotteur bas-normand s'exerce également au-delà des frontières nationales. En 2006, les étalons trotteurs bas-normands ont sailli l'équivalent de 221 juments étrangères de race trotteur. Toutefois, comme en atteste le tableau n° 15, ce nombre est soumis à de notables fluctuations annuelles. Parallèlement, on observe une baisse significative du nombre de juments étrangères stationnées dans la région, ce en particulier depuis 2003.

Le maintien d'un nombre somme toute élevé de juments étrangères saillies par des étalons trotteur bas-normands s'opère cependant de façon artificielle puisque les stud-books étrangers autorisent le recours à l'insémination artificielle congelée (IAC). Cette faculté donnée aux éleveurs étrangers permet de vendre à l'export de la semence d'étalons français sans avoir à déplacer la jumenterie étrangère, ce qui génère, au plan régional, un manque à gagner. Cette technique de reproduction contribue donc à la diminution du nombre total des juments étrangères stationnées et saillies en région.

Année	Nb total de juments stationnées dans la région	Nb total de juments stationnées et saillies dans la région	Nb de juments stationnées dans la région et saillies hors région	Nb total de juments saillies dans la région	Nb de juments saillies dans la région et stationnées hors région	Flux d'attraction des étalons	% juments stationnées et saillies dans la région
2001	109	107	2	250	143	129 %	98
2002	65	64	1	253	189	289 %	98
2003	143	142	1	184	42	29 %	99
2004	120	119	1	174	55	45 %	99
2005	107	107	0	251	144	135 %	100
2006	77	72	5	221	149	187 %	94

Tableau n° 15 : Effectifs de juments étrangères de race trotteur saillies en région

Source : Haras nationaux - SIRE

• Les étalons

La place occupée par les étalons bas-normands est considérable. Elle a même tendance à se renforcer comme en témoignent les informations chiffrées contenues dans le tableau n° 16. Même si le nombre d'étalons en activité répertoriés en Basse-Normandie a baissé (- 19 %), passant de 290 à 236 en 10 ans, il a diminué de

façon moins forte qu'au niveau national (- 30 %). Ainsi, l'activité de l'étalement bas-normand n'a eu de cesse de croître en part relative depuis 1996, année où cette activité reposait sur 39 % du parc national d'étalons pour 54 % du volume des saillies réalisées, pour atteindre 46 % du parc des étalons en 2006 pour 64 % du volume des saillies réalisées.

Par ailleurs, il convient de souligner que les étalons stationnés en région saillaient en moyenne 14 juments de plus que le nombre constaté au plan national.

Année	France			Basse-Normandie			Part des étalons en activité stationnés en BN (en %)	Part des saillies réalisées par les étalons en région (en %)
	Total étalons en activité	Nb total de saillies	Nb moyen de saillies par étalon	Total étalons en activité	Nb total de saillies	Nb moyen de saillies par étalon		
1996	737	19 395	26	290	10 404	36	39	54
1997	700	19 137	27	277	10 464	38	40	55
1998	675	18 678	28	287	10 494	37	43	56
1999	635	18 050	28	255	10 035	39	40	56
2000	598	17 506	29	240	10 042	42	40	57
2001	588	17 375	30	246	9 889	40	42	57
2002	572	16 915	30	237	10 021	42	41	59
2003	556	16 497	30	231	9 781	42	42	59
2004	552	16 619	30	231	10 007	43	42	60
2005	530	16 761	32	223	10 453	47	42	62
2006	518	16 721	32	236	10 784	46	46	64

Tableau n° 16 : Effectif des étalons trotteur stationnés en Basse-Normandie et comparaison avec le niveau national

Source : Haras nationaux - SIRE

Il apparaît important de conserver ce haut degré de génétique en région afin de maintenir les flux économiques générés par l'activité de l'étalement en Basse-Normandie. Cela passe naturellement par le maintien d'un parc d'étalons "tête de liste" sur le plan national mais également par la qualité des services proposés et dispensés par les professionnels de l'étalement.

- **Les immatriculations**

L'élevage bas normand représente actuellement 43 % du volume national des immatriculations contre 40 % en 1996. Cet élevage est le premier producteur français de chevaux trotteur.

Année	France	Basse-Normandie
1996	11 349	4 516
1997	11 997	4 762
1998	12 020	4 775
1999	11 940	4 762
2000	11 450	4 492
2001	11 362	4 645
2002	11 165	4 483
2003	10 934	4 527
2004	10 555	4 391
2005	10 348	4 438

Tableau n° 17 : Nombre de chevaux trotteurs immatriculés en Basse-Normandie et en France entre 1996 et 2005

Source : Haras nationaux - SIRE

La stagnation des immatriculations des chevaux de race trotteur en Basse-Normandie ces dix dernières années est à corréliser avec le plan d'élevage développé sous l'impulsion de la Société d'Encouragement du Cheval Français (SECF).

2.2.3. Une génétique appréciée au plan national

La Basse-Normandie concentre l'essentiel de la qualité génétique de la race trotteur au travers de ses étalons "tête de liste".

Le tableau n° 18 opère, sur la base de données 2007, un classement des étalons dont le prix de saillie est supérieur à 6 500 euros. Neuf des dix premiers sont stationnés en Basse-Normandie et huit d'entre eux dans le département de l'Orne. La Basse-Normandie rassemble 85 % des étalons dont le prix de saillie est supérieur à 6 000 euros.

De façon proportionnellement identique, le classement des éleveurs selon les gains remportés en courses (tableau n° 19) place en tête les élevages implantés en Basse-Normandie.

Etalons	Prix 2007 euros HT	Lieu de stationnement	Adresse
JAG DE BELLOUET	20 000	Haras de la Cour (50)	50860 Moyon
COKTAIL JET	18 000	Haras de la Perrière (61)	61500 Belfond
LOVE YOU	15 000	Haras de la Brosse (61)	61240 Nonant le Pin
GOETMALS WOOD	15 000	Haras de la Brosse (61)	61240 Nonant le Pin
AND ARIFIANT	12 000	Haras de la Brosse (61)	61240 Nonant le Pin
GANYMEDE	11 000	Haras de la Frenaie (61)	61310 Le Pin au Haras
KIWI	11 000	Haras de Ginai (61)	61310 Ginai
NOT DISTURB	10 000	Haras de la Brosse (61)	61240 Nonant le Pin
NICE LOVE	10 000	Haras de la Potardière (72)	72200 Crosmière
KAISY DREAM	10 000	Haras de la Brosse (61)	61240 Nonant le Pin
JOYAU D'AMOUR	9 500	Haras de l'Orne (61)	61210 Giel Courteilles
INSERT GEDE	9 000	Haras de Vaiges (53)	53480 St Georges de Flécharde
OPUS VIERVIL	9 000	Haras de la Cour (50)	50860 Moyon
ORLANDO VICI	8 800	Haras de Ginai (61)	61310 Ginai
KOREAN	8 500	Haras de Ginai (61)	61310 Ginai
CAPRICCIO	8 000	Haras de Cheffreville (14)	14140 Fervaques
KERIDO DU DONJON	8 000	Haras des Nonantais (61)	61240 Nonant le Pin
TENOR DE BAUNE	7 700	Haras de la Ronceraie (53)	53240 La Baconnière
GENERAL DU POMMEAU	7 000	Haras du Pays d'Auge (14)	14340 Notre Dame d'Estrées
BUVETIER D'AUNOU	6 500	Haras de la Brosse (61)	61240 Nonant le Pin

Tableau n° 18 : Etalons de race trotteur dont le prix de saillies est égal ou supérieur à 6 500 euros
Source : SEPT - Guide des étalons trotteurs 2007

Eleveurs	Nb Cour.	Nb Vict.	Nb Pl.	Nb Chev.	Gains Vict.	Gains Places	Gains Totaux
Jean Pierre DUBOIS (61)	867	86	376	93	137 343	153 647	290 991
Ecurie RIB (61)	563	74	257	57	116 562	99 123	215 686
SCA LA BARBOTTIERE (14)	597	59	269	63	89 406	107 970	197 376
Mme Albert VIEL(14)	743	67	343	73	88 625	72 718	161 343
SNC Jean Yves LECUYER (50)	835	69	349	81	77 187	84 107	161 295
Comte de BELLAIGUE	746	65	297	78	72 812	83 944	156 757
Haras des COUDRAIES (61)	325	31	124	33	83 281	64 165	147 446
Albert CAYRON (61)	687	74	294	72	83 153	56 747	139 901
Jean Philippe DUBOIS (61)	428	59	173	58	77 875	58 537	136 412
Mme Etienne DUBOIS (61)	388	41	168	48	73 062	59 923	132 985
SCEA Ecurie J.C. MONTHEAN (14)	120	14	41	12	105 250	9 316	114 566
Roger BAUDRON	416	51	169	36	72 125	40 740	112 865
EURL Ecurie des CHARMES (14)	500	43	165	62	70 687	34 276	104 963
Mme Jacqueline de FOLLEVILLE (50)	326	49	136	34	59 046	43 571	102 618
SCEA des BISSONS (61)	350	33	174	37	50 812	51 338	102 151
Mme Georges DREUX	457	37	164	49	56 812	42 400	99 212
Jean de MONDESIR (50)	389	37	156	44	58 875	40 062	98 937
Jean Etienne DUBOIS (61)	414	47	169	47	48 773	49 561	98 335
Christian HOSTE (14)	228	25	111	23	71 468	22 921	94 390
SNC Ecurie Pierre LEVESQUE (50)	167	39	62	20	68 125	26 000	94 125

Tableau n° 19 : Les 20 premiers élevages du palmarès général des éleveurs en 2006
selon les primes versées aux éleveurs (exprimées en euros)

Source : SECF

Il faut préciser qu'à contrario du galop, les chevaux de race trotteurs français, qu'ils soient élevés en France ou à l'étranger¹⁹, bénéficient des primes aux éleveurs, le règlement du stud-book ne permettant pas aux trotteurs étrangers autres que trotteurs français d'en être attributaires.

Pour conclure ce développement consacré à la race trotteur, il apparaît que l'élevage bas-normand se positionne au 1^{er} rang au plan national. La région concentre sur ce secteur une génétique de qualité, laquelle exerce une réelle attractivité sur l'ensemble des éleveurs français de trotteurs ainsi qu'auprès de leurs homologues étrangers.

Cette activité fait preuve au niveau régional d'un professionnalisme reconnu, ce qui génère des flux économiques importants dont tirent parti les élevages locaux.

Une préoccupation vient toutefois assombrir ce tableau. L'Union Européenne veut libéraliser la prise de paris à d'autres opérateurs que le PMU (cf. supra 3.2.). Si cette intention venait à être concrétisée, la redistribution des fonds (allocations des courses et primes aux éleveurs) prélevés par le PMU pourrait être diminuée, voire supprimée, affectant dès lors négativement la rentabilité et l'équilibre économiques des élevages bas-normands de trotteurs français avec des répercussions tant sur la profession que sur l'emploi.

2.3. LE SECTEUR DES CHEVAUX DE SPORT

2.3.1. Un secteur en cours d'internationalisation

Le secteur des chevaux de sport connaît depuis quelques années une ouverture des stud-books aux étalons étrangers, ce qui a eu pour effet de donner à cet élevage une dimension internationale.

Cette évolution est facilitée, d'une part, par l'absence de contraintes au niveau des techniques de reproduction et, d'autre part, par la non limitation du nombre de saillies réalisées par un étalon. En ce qui concerne le stud-book du Selle Français, race qui est privilégiée dans cette partie de l'étude, on se rend compte que les produits issus d'insémination artificielle congelée, fraîche ou réfrigérée et de l'utilisation de transferts embryonnaires sont inscriptibles au stud-book du Selle Français. Il est même possible d'utiliser de la semence congelée d'un étalon mort approuvé, ou d'un étalon castré postérieurement à son approbation pour produire des chevaux inscriptibles au stud-book du Selle Français.

Dans ce secteur, la liberté accrue autorisée par les règlements permet une diffusion accrue de la génétique sur un territoire élargi et vers un plus grand nombre de juments. Cette souplesse donne aux éleveurs bas-normands la possibilité de bénéficier d'un apport de génétique étrangère sans avoir à déplacer les poulinières contrairement aux secteurs des chevaux de courses. Par ailleurs, il devient possible

¹⁹ A la condition toutefois qu'il s'agisse d'un pays ayant signé une convention de production de trotteurs français.

aux éleveurs possédant des étalons performants de vendre des saillies à l'international.

Cependant l'internationalisation du secteur du cheval de sport permet difficilement aux éleveurs français, donc bas-normands si on s'intéresse au cheval Selle Français, de rivaliser sur la scène internationale où la compétition est rude avec les grandes nations du cheval de sport que sont l'Allemagne et les Pays-Bas. Les éleveurs éprouvent des difficultés pour investir dans leur activité contrairement aux autres pays précédemment cités où l'argent extérieur à la filière abonde.

Prenant en compte cette évolution et cette situation préoccupantes, le Syndicat des éleveurs, association nationale de race, a mis en place fin 2005 un schéma d'élevage instituant notamment des encouragements pour les éleveurs performants. Pour les chevaux de selle, les mesures ont pris la forme de primes :

- une "prime aux naisseurs" destinée aux éleveurs ayant des résultats en sport équestre ;
- une "prime d'aptitude à la compétition équestre" (PACE), destinée aux éleveurs de chevaux de sport favorisant l'amélioration génétique du cheptel par l'utilisation de bonnes poulinières dont le niveau de testage est satisfaisant. Cette prime est calculée en fonction du nombre de points PACE obtenus par juments. Ce nombre est fonction des performances propres de la jument et de celles de ses produits et apparentés. Pour 2001, la PACE a concerné 2 043 juments, soit un montant de 997 942 euros de primes. 93 % des juments étaient de race Selle Français pour une prime moyenne de 488 euros par jument primée.

2.3.2. L'élevage bas-normand des chevaux de selle en pleine expansion

L'origine du berceau de race du Selle Français située dans la Manche a permis à la Basse-Normandie de devenir également une terre d'excellence pour cette race de chevaux de sport. Ainsi, en 2006, la Basse-Normandie détenait 23 % du nombre total d'élevages de Selle français recensés en France. Cette proportion n'a cessé de s'accroître au cours de la dernière décennie, passant donc de 14 % en 1996 au chiffre précédemment indiqué de 23 %.

Une réglementation entrée en vigueur en 2006 a introduit une distinction entre race de Selle A, B et autres. Statistiquement, cette réforme n'a pas eu de répercussions sur le leadership exercé par les éleveurs bas-normands dans le domaine du cheval de race Selle français. Ainsi, le tableau n° 20, qui concerne pour la période 1996-2005 les chevaux de Selle français globalement et pour l'année 2006 seulement les chevaux de Selle français A, confirme le maintien du positionnement de la Basse-Normandie en tête des régions françaises pour cette activité d'élevage. Ce même tableau met aussi en évidence la place prédominante occupée par les éleveurs bas-normands possédant trois juments saillies et plus. Ces derniers représentent de l'ordre de 35 % à 40 % des éleveurs français concernés. C'est donc la marque d'un professionnalisme affirmé, et reconnu, des élevages bas-normands en ce domaine.

Année	1		2		3 à 5		Plus de 5		Total		Moyenne	
	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR	BN	FR
1996	1 059	6 559	339	1 427	292	941	92	277	1 782	9 204	2,1	1,7
1997	1 035	6 190	342	1 399	275	869	85	243	1 737	8 701	2,0	1,6
1998	989	5 891	317	1 293	278	881	80	253	1 664	8 318	2,1	1,7
1999	1 012	5 820	292	1 218	244	859	88	265	1 636	8 162	2,1	1,7
2000	1 020	5 739	338	1 404	256	860	90	260	1 704	8 263	2,1	1,7
2001	1 067	5 778	333	1 267	249	907	87	278	1 736	8 230	2,0	1,7
2002	1 177	6 375	327	1 252	240	863	95	284	1 839	8 774	2,0	1,7
2003	1 203	6 122	318	1 224	238	803	87	251	1 846	8 400	2,0	1,7
2004	1 176	6 094	325	1 180	228	732	75	238	1 804	8 244	1,9	1,6
2005	1 180	5 923	285	1 141	211	706	85	225	1 761	7 995	1,9	1,6
2006	950	4 707	241	926	186	528	59	144	1 436	6 305	1,9	1,6

Tableau n° 20 : Nombre d'éleveurs de race Selle Français A ayant mis au moins une jument à la saillie entre 1996 et 2006

Source : Haras nationaux - SIRE

A titre indicatif, du fait de la réforme précédemment évoquée instaurant une distinction entre les différentes catégories de chevaux de Selle français, la répartition des éleveurs bas-normands selon le type de cheval de selle élevé était la suivante en 2006 :

- cheval de Selle français A (SFA) 71 % ;
- cheval de Selle français B (SFB) 16 % ;
- autres (anglo-arabes, autres chevaux de selle, mérens, camargue) 13 %.

Pour compléter les informations sur le secteur des chevaux de Selle français, en particulier de catégorie A, il faut mentionner que le nombre de poulinières s'établissait à 3 424 en Basse-Normandie en 2006 pour 13 672 en France, soit une proportion de 25 % localisée en Basse-Normandie. Il faut signaler que leur nombre est demeuré pratiquement stable ces dix dernières années.

Pour cette raison, la proportion d'immatriculations opérées en Basse-Normandie est comparable (27 %), soit 2 037 immatriculations en 2005. Toutefois, si le nombre de poulinières est demeuré quasi-inchangé, le nombre d'immatriculations a diminué en France et en Basse-Normandie respectivement de 23 % et de 18 %.

2.3.3. Une réelle attraction des étalons bas-normands de race de chevaux de selle français

La Basse-Normandie dispose d'une qualité génétique reconnue des étalons chevaux de Selle proposés à la reproduction. Le tableau n° 21 détaille, pour les années 2005 et 2006, l'importance de cette activité d'étalement. Il permet notamment de constater que 892 juments stationnées hors régions sont venues se faire saillir en Basse-Normandie en 2006, soit un taux d'attraction de 17 %. Par ailleurs, du fait de la présence sur le territoire régional d'un parc d'étalons performers, 93 % des juments stationnées en Basse-Normandie sont saillies sur place. Ces deux

types d'informations montrent combien les étalons bas-normands de race selle français exercent un réel pouvoir d'attraction.

En ce qui concerne les étalons Selle français de catégorie A, il faut préciser qu'ils ont sailli 2 543 juments stationnées en région en 2006, soit la grande majorité d'entre elles.

En 2006, 460 juments de race Selle français B et 251 autres juments de race Selle français ont été stationnées et saillies en Basse-Normandie.

Année	Nb total de juments stationnées dans la région	Nb total de juments stationnées et saillies dans la région	Nb de juments stationnées dans la région et saillies hors région	Nb total de juments saillies dans la région	Nb de juments saillies dans la région et stationnées hors région	Flux d'attraction des étalons	% juments stationnées et saillies dans la région
2005	3 902	3 644	258	4 521	877	16 %	93
2006	3 687	3 416	271	4 308	892	17 %	93

Tableau n° 21 : Effectifs de juments de race française de chevaux de selle en Basse-Normandie en 2005 et 2006

Source : Haras nationaux - SIRE

2.3.4. Le rôle toujours important des Haras nationaux (Hn) dans l'étalement des selles français A

Les Haras nationaux occupent une place importante en matière d'étalement pour la race des chevaux de Selle français A. La qualité des prestations d'ensemble qu'ils proposent explique cet état de fait. D'une part, ils disposent d'un large réseau en région de diffusion de la semence les situant au plus près des professionnels de l'élevage. D'autre part, la qualité génétique des étalons détenus par les Haras nationaux est reconnue. Ils exercent de ce fait sur les éleveurs bas-normands concernés un réel pouvoir d'attraction. Enfin, il convient de souligner le savoir-faire des Haras nationaux en matière d'étalement et de techniques de reproduction.

Ces caractéristiques en forme d'atouts génèrent chez les éleveurs un grand intérêt pour cette institution. Le tableau n° 22 illustre cette situation. En procédant à l'analyse des dernières années mentionnées dans ce tableau, plusieurs constats peuvent être opérés.

Année	France			Basse-Normandie			France			Basse-Normandie			France			Basse-Normandie		
	Étalons HN en activité	Nb de saillies HN	Nb moyen de saillies HN	Étalons HN en activité	Nb de saillies HN	Nb moyen de saillies HN	Étalons Privés en activité	Nb de saillies Privés	Nb moyen de saillies Privés	Étalons Privés en activité	Nb de saillies Privés	Nb moyen de saillies Privés	Total étalons en activité	Nb total de saillies	Nb moyen de saillies par étalon	Total étalons en activité	Nb total de saillies	Nb moyen de saillies par étalon
1996	274	9004	33	66	2409	37	369	5622	15	111	2381	21	643	14626	23	177	4790	27
1999	223	6853	31	49	1762	36	424	5944	14	137	2715	20	646	12797	20	186	4477	24
2000	196	6671	34	43	1768	41	426	5854	14	141	2564	18	622	12525	20	184	4332	24
2004	127	5156	41	24	1536	64	420	5916	14	140	2769	20	546	11072	20	164	4305	26
2005	106	4925	46	21	1713	82	400	5825	15	130	2470	19	505	10750	21	151	4183	28
2006	115	4893	43	24	1693	71	393	5678	14	138	2611	19	507	10571	21	162	4304	27

Tableau n° 22 : Activité comparée des étalons HN et privés en France et en Basse-Normandie de 1996 à 2006

Source : Haras nationaux - SIRE

Ainsi, un étalon proposé par les Haras nationaux en Basse-Normandie avait sailli en moyenne 71 juments en 2006, soit 52 de plus que son homologue stationné dans un haras privé. Par ailleurs, l'importance de l'étalement des Haras nationaux bas-normands par rapport à l'ensemble français ne cesse de s'accroître ; c'est le cas pour la proportion d'étalons (21 % en 2006 contre 19 % en 2004), pour la part des saillies réalisées (34 % en 2006 contre 30 % en 2004), pour le nombre de saillies par étalon (de 41 à 43 % pour la moyenne des étalons français stationnés en Haras nationaux et de 64 % à 71 % pour la moyenne des étalons bas-normands stationnés en Haras nationaux).

Toutefois, malgré le rôle indéniable joué par les Haras nationaux en matière d'étalement, il faut signaler, d'une part, que les haras privés disposent d'un plus grand nombre d'étalons - 138 contre 24 pour les Haras nationaux -, et d'autre part et consécutivement, que la majorité des saillies est réalisée en Basse-Normandie par les haras privés : 2 611 saillies pour ces derniers en 2006 contre 1 693 pour les Haras nationaux.

D'une manière générale, les étalons de race selle français A stationnés en Basse-Normandie saillissent plus de 4 300 juments de race française de chevaux de selle, soit 41 % de l'ensemble au plan national. Cette activité soutenue a pour effet de produire des flux financiers en termes de prix de saillie, de pensions pour les juments... Toutefois, ces flux financiers sont d'une importance inférieure à ceux générés par les activités d'étalement pour le galop et le trot. Toutefois, les avancées obtenues en matière de techniques de reproduction (autorisation IAC, transfert d'embryons...) sont de nature à conforter cette activité.

2.3.5. Le palmarès des éleveurs bas-normands de chevaux de selle français

L'examen des résultats obtenus en compétition par les produits de l'élevage bas-normand de chevaux de selle français vient confirmer l'excellence de la position qu'il occupe au plan national.

Comme en atteste le tableau n° 23, les éleveurs bas-normands de chevaux de selle se situent aux toutes premières places. C'est le cas des éleveurs implantés dans le département de la Manche qui occupent les cinq premiers rangs. Parmi eux, la palme revient à A. Pignolet et son élevage "d'Elle" avec en particulier Flipper d'Elle (ISO 178), Héroïne d'Elle (ISO 162), Cabri d'Elle (CSI pour l'Italie) Hortensia d'Elle (ISO 148), Milady d'Elle (ISO 146)...

Les huit meilleurs compétiteurs de cet élevage sont issus de quatre poulinières, ce qui démontre que la jumenterie apporte sa contribution à cette domination de l'élevage bas-normand.

Pts	Nom	Localisation	Chevaux indicés à 120 et plus	Cheval de tête (meilleur ISO)
67,5	Alexis Pignolet	50 Moon-sur-Elle	37 dont 3 à l'étranger	FLIPPER D'ELLE (178)
38,7	Richard et Germain Levallois	50 Saint-Lô	21 dont 1 à l'étranger	ISMENE DE SEMILLY (158)
35,9	Jean Baptiste Thiébot	50 Benoitville	15 dont 3 à l'étranger	IDEM DE B'NEVILLE (179)
35,6	Elevage du Reverdy	50 Sartilly	18 dont 3 à l'étranger	INSTINCT DU REVERDY (161)
35,4	Eugène Morel et GAEC de l'Aumerai	50 St-Aubin-de-Terregatte	19 dont 1 à l'étranger	IDEM DE LAUME (156)
35,1	Jannick Lamotte	35 Betton	15	JAVELOT D'HELBY (173)
34	Guy et Fabrice Paris	50 Couvains	19	GEKAS DES FORETS (150)
33,7	P. Flogeac et Jumenterie du Fraigneau	17 Saint-Cyr-du-Doret	18 dont 3 à l'étranger	JIVARO DU FRAIGNEAU (Portugal)
31,9	Marion Fauchart, S., J.-P. & V.Maze	29 Trémeoc	14 dont 1 à l'étranger	HOCKEY BLEUS (159)
31,2	Edith, Gilbert et SCEA Leforestier	50 Périers	13 dont 1 à l'étranger	GENTLEMAN PLATIERE (173)

Tableau n° 23 : Palmarès des éleveurs de chevaux d'obstacles en 2006

Source : L'Eperon - 2007 - 16^{ème} édition

Pour corroborer ce classement flatteur, le tableau n° 24 opère une présentation hiérarchisée des régions en fonction du nombre d'éleveurs répertoriés parmi les 100 et les 25 premiers d'entre eux. Le leadership bas-normand est flagrant avec 51 % des éleveurs régionaux parmi les 100 meilleurs français, et surtout 77 % d'entre eux parmi les 25 meilleurs.

Le département de la Manche, dans ce classement, occupe une place à part puisqu'à lui seul il compte 35 % des meilleurs éleveurs dans le "top 100" et surtout 69 % dans le "top 25".

Zone	Nb d'éleveurs dans le top 100	Nb d'éleveurs dans le top 25	% du total
Normandie	54	20	80 %
<i>dont Manche</i>	37	18	72 %
Pays de la Loire et Centre Ouest	11	2	8 %
Bretagne	10	3	12 %
Sud Ouest et Limousin	9	1	4 %
Nord et Est	10	0	-
Centre Est	5	0	-
Autres	3	0	-

Tableau n° 24 : Répartition par région des meilleurs éleveurs de chevaux d'obstacles

Source : Eperon - 2007 - 10^{ème} édition

En conclusion de ce développement consacré aux chevaux de selle français, il apparaît que la Basse-Normandie s'affirme, dans ce secteur également, comme la 1^{ère} région de France. La qualité génétique des étalons est affirmée et reconnue. L'action des Haras nationaux est déterminante, notamment en faveur d'une diffusion améliorée et accessible à tous les éleveurs des semences des étalons performants régionaux.

Toutefois, ce constat très positif établi à l'échelon national est assombri par une situation plus mitigée quant à la place occupée à l'international par l'élevage bas-normand et français des chevaux de selle.

A cet égard, l'introduction de la génétique étrangère, donc l'internationalisation, peut présenter à terme une menace pour l'élevage national.

Ainsi l'ouverture des stud-books aux étalons étrangers risque à terme de diluer dans la masse la génétique de l'élevage bas-normand. Celle-ci fait encore aujourd'hui la force de nos élevages en région. En outre, le fait de vouloir conserver un élevage essentiellement axé sur le cheval de Selle français, élevage aux règlements plus contraignants en matière de croisement de race, handicape les éleveurs en termes de concurrence avec leurs homologues des pays étrangers. Enfin, ces évolutions se traduisent déjà par une diminution de la qualité des résultats des chevaux issus des élevages bas-normands dans les différents palmarès puisque les concours de référence sont ouverts à toutes les races de chevaux de sport, y compris aux chevaux étrangers de selle.

2.4. LE SECTEUR PONEYS DE SELLE, CHEVAUX DE TRAIT ET ANES

De loin inférieurs en termes de poids économique aux activités précédemment analysées, les secteurs poneys de selle, chevaux de trait et ânes ne feront, pour ces raisons, que l'objet d'une présentation succincte. Toutefois, ces activités seront également évoquées dans la dernière partie de ce rapport consacré aux enjeux et aux orientations.

2.4.1. Le secteur poneys de selle

Le nombre d'éleveurs bas-normands de poneys de selle représente 16 % de l'ensemble au niveau national. En Basse-Normandie, l'élevage des poneys français de selle (PFS) occupe une place prépondérante avec 62 % des éleveurs du secteur poney qui se sont orientés vers cette activité. Ces éleveurs représentent 25 % de l'ensemble national et ont immatriculé 23 % de la totalité des PFS en 2006.

Globalement, 850 poulinières sont répertoriées (en 2006) en Basse-Normandie dont 338 relèvent de la race PFS. Concernant le cheptel d'étalons, celui-ci est évalué à 134 unités en activité pour la saison de monte 2006 dont 35 sont de race PFS (26 % de la totalité des étalons poneys de Basse-Normandie). Ces derniers ont sailli 296 juments en 2006 soit une moyenne de 8,4 juments par étalon.

Le pouvoir d'attractivité de ces étalons est très limité (4 % en 2006). Ainsi, seulement 37 juments stationnées hors région sont venues à la saillie aux étalons PFS demeurant en Basse-Normandie.

2.4.2. Le secteur des chevaux de trait

D'un poids plus que modeste, l'élevage bas-normand des chevaux de trait ne représente que 5 % des éleveurs nationaux concernés. Toutefois, cette appréciation doit être relativisée compte tenu du nombre important d'espèces de chevaux de trait élevés dans un certain nombre de régions du territoire français. C'est pourquoi, pour les races régionales que sont le cob normand et le percheron, les niveaux observés sont élevés.

Ainsi, l'élevage du cob normand (320 éleveurs) représente presque 60 % des élevages nationaux pour 58 % des immatriculations enregistrées en 2006.

L'élevage de percherons (212 éleveurs) représente 20 % des éleveurs nationaux et 18 % des immatriculations.

Ces deux races composent à 95 % l'élevage de chevaux de trait bas-normands. 950 poulinières sont répertoriées (soit 92 % de l'effectif des poulinières de trait en Basse-Normandie) et 57 étalons. Ces derniers accomplissent 1 173 saillies (en 2006), soit en moyenne 20 juments saillies par étalon.

Le pouvoir d'attraction des étalons cob normands est très limité et celui des percherons limités à 5 %, soit la traduction d'un effectif de juments extra-régionales saillies de 64 unités.

2.4.3. Le secteur des ânes

Avec 155 éleveurs répertoriés en Basse-Normandie, le poids de l'élevage des ânes est respectable puisqu'il représente 23 % des éleveurs nationaux.

Les deux principales espèces présentes sont issues de la région. Il s'agit de l'âne du Cotentin avec en région 61 % des éleveurs répertoriés au niveau national, et

de l'âne normand avec 54 %. Ces deux élevages ont réalisé 62 % des immatriculations d'ânes du Cotentin et 55 % d'immatriculations des ânes normands comptabilisée au niveau national.

304 poulinières de race asine ont été mises à la saillie en 2006 dont 94 % relevaient des deux races régionales. Sur les 65 étalons enregistrés, 61 étaient de race cotentine ou normande. Ces étalons ont sailli 416 juments en 2006 (7 juments par étalon).

Le pouvoir d'attraction des ânes étalons stationnés en Basse-Normandie est modéré ; il est évalué à plus de 11 % pour 2006 avec la venue en Basse-Normandie de 34 juments extra-régionales pour se faire saillir.

En conclusion de ce bref développement sur les races poneys, chevaux de trait et ânes, les observations suivantes peuvent être émises :

- En ce qui concerne le poney, les éleveurs régionaux semblent s'orienter vers un élevage professionnalisé de poneys français de selle (PFS), race qui connaît aujourd'hui une faveur et une expansion certaines. L'intérêt manifesté par les éleveurs professionnels pour cette activité est croissant. Il semblerait intéressant d'étudier plus précisément la génétique de ce secteur dans le souci d'en conserver le patrimoine génétique s'il est reconnu comme améliorateur.
- En ce qui concerne les chevaux de trait, essentiellement le cob normand et le percheron, le secteur semble aujourd'hui rencontrer des difficultés au plan de la diffusion des semences, prestations qui étaient autrefois accomplies par les Haras nationaux. Le rôle des Haras nationaux dans ce secteur est primordial puisque 77 % des étalons en activité leur appartenaient et que 9 juments sur 10 saillies en région pour la saison 2006 l'étaient dans le cadre des Haras nationaux.
- Les deux races asines présentes et originaires de Basse-Normandie connaissent un véritable regain d'intérêt.

TROISIEME PARTIE

ENJEUX ET ORIENTATIONS POUR UNE FILIERE EQUINE BAS-NORMANDE RECONNUE INTERNATIONALEMENT

Comme les développements précédents l'ont montré, la filière équine bas-normande se trouve en quelque sorte à la croisée des chemins. Alors que son leadership est incontesté au plan national, sa position parmi les régions de tête au niveau international se trouve compromise. Dès lors, deux stratégies sont envisageables :

- ou conforter l'excellence du positionnement hexagonal, ce qui constitue en quelque sorte un scénario de repli sur soi ;
- ou, avec ambition, développer ses atouts et pallier ses faiblesses et, dès lors, revendiquer une place parmi les régions qui comptent internationalement dans la filière et l'économie équine.

Compte tenu des avantages intrinsèques dont bénéficie la filière équine bas-normande et des efforts qu'elle consent depuis plus de 10 ans pour s'équiper, pour se structurer, en un mot pour se développer, le choix des professionnels de ce secteur et des pouvoirs publics doit s'opérer en faveur du second scénario, de loin le plus fédérateur et le plus porteur d'ambitions et d'expansion.

Qui plus est, avec l'accroissement sans précédent des effets de la mondialisation, le choix du premier scénario conduirait inévitablement à un affaiblissement de ce secteur d'activité au sein de l'économie régionale.

Cette détermination doit évidemment intégrer une action volontariste en direction d'une amélioration de la génétique et ce dans la plupart des secteurs équins que ce document a décrits : galop, chevaux de sports, trot et parallèlement chevaux de loisirs (chevaux de trait, poneys, ânes...).

Mais si la concentration des efforts de la filière sur ce seul axe apparaît indispensable, elle ne pourrait à elle seule permettre aux activités équines régionales de rejoindre le haut niveau international. C'est donc vers une approche globale qu'il est nécessaire de s'orienter et ainsi vers une prise en considération de l'ensemble des activités contribuant au bon positionnement de ce secteur. Il faut dès lors faire en sorte que la filière équine bas-normande se dote de toutes les composantes d'un environnement tendant vers l'excellence et qu'il soit reconnu comme tel à l'étranger.

En ce sens, un des moyens les plus sûrs pour maintenir et surtout attirer une génétique de qualité repose sur le pari de la qualité que cela soit en termes de compétences humaines, d'encadrement, de valorisation des chevaux, de recherche équine et d'innovation dans les domaines de l'élevage et plus particulièrement des soins et de l'entraînement.

C'est donc sur la base d'une stratégie d'ensemble, cependant hiérarchisée, qu'il faut concevoir le développement futur de la filière équine bas-normande pour qu'elle s'inscrive durablement dans le concert des régions internationalement reconnues en matière équine.

Cette troisième partie se propose ainsi d'appréhender les enjeux et les orientations pour la filière équine régionale selon une triple approche.

Tout d'abord, certains enjeux relèvent de problématiques de nature supra-régionale. Il en va ainsi de la question fiscale, dont il faut ici rappeler qu'elle est à l'origine de distorsions de concurrence dont l'élevage équin régional pâtit. Seul un lobbying actif peut être mené pour attirer l'attention des autorités gouvernementales et communautaires sur les inégalités préjudiciables qu'entraînent des régimes fiscaux trop longtemps dérogatoires.

Dans un deuxième temps, un certain nombre de thématiques contribuant à la constitution d'un environnement favorable au développement de la filière équine au niveau régional seront évoquées. Il s'agit de tout ce qui a trait à la recherche, à la formation, à l'offre de services (commerciaux, promotionnels, sanitaires...), domaines qu'il est impératif de consolider dans l'optique de l'édification en Basse-Normandie d'une filière équine de haut niveau répondant à l'ensemble des besoins exprimés par les éleveurs, qu'ils soient français ou étrangers.

Enfin, il sera fait état des enjeux concernant la valorisation de la génétique et de son pendant, en l'occurrence la commercialisation des produits de l'élevage équin régional. Ces orientations et les préconisations proposées seront présentées secteur par secteur, en raison de la spécificité des actions à mener.

3.1. UNE SITUATION FISCALE PREJUDICIALE

Quelque soit le secteur d'activité équine considéré, les professionnels concernés déplorent et dénoncent la situation fiscale à laquelle ils sont confrontés. D'une part, au plan strictement national, la multiplicité des charges et des types d'impositions auxquels ils sont soumis pèse lourdement sur l'activité d'élevage (en raison notamment du grand nombre d'emplois qu'elle suscite) et surtout décourage les investisseurs potentiels. D'autre part, les conditions fiscales dérogatoires consenties par l'Union Européenne, en particulier au profit de l'Irlande, sont la cause de profondes distorsions de concurrence. Ces dernières sont telles qu'il est impossible sinon difficile aux élevages équins français d'affronter à armes égales ce concurrent direct.

La question fiscale revêt donc une grande importance et un réexamen de celle-ci, dans le sens notamment d'une harmonisation, s'impose surtout si l'on se fixe pour objectif de conserver voire de rapatrier une qualité génétique concurrentielle (via les

étalons mais également via la jumenterie) pour la filière équine française et en particulier bas-normande.

3.1.1. Des régimes fiscaux particulièrement déséquilibrés et pénalisants

La libéralisation des marchés européens par l'ouverture des frontières et surtout les avantages fiscaux consentis par Bruxelles ont permis comme précédemment souligné à certains états membres de devenir très attractifs pour les investisseurs étrangers.

Cette dérégulation fiscale a entraîné des effets négatifs au détriment de la filière équine française et ce plus particulièrement dans le secteur des chevaux pur sang, secteur évoluant dans une économie mondialisée. Le tableau n° 25 démontre de façon manifeste combien les régimes fiscaux comparés de la France et de l'Irlande sont favorables à l'investissement et aux prestations proposées par le second pays cité. Dès lors, avec de telles conditions fiscales, le coût global d'implantation d'une activité équine ou d'une opération de reproduction est beaucoup plus avantageux et génère une rentabilité économique beaucoup plus forte en Irlande.

Cette distorsion fiscale entre deux pays membres de l'Union Européenne a eu pour double effet de favoriser l'afflux de capitaux étrangers au profit de la filière équine irlandaise et de voir les étalons pur sang d'origine bas-normande exploités outre-manche de même que des séjours prolongés également outre-manche des juments bas-normandes à des fins de saillies.

Sur le long terme, cette fiscalité discriminante a engendré, au détriment de la France et notamment de la Basse-Normandie, un déficit d'étalons pur sang performants, une diminution du nombre de gagnants "nés et élevés" en Basse-Normandie, une promotion des étalons étrangers par les meilleures poulinières régionales de race pur sang... le tout aboutissant à un étiolement préoccupant du secteur pur-sang en région.

	Irlande	France
Etalonnage		
- Vente de saillies	non imposé	bénéfices agricoles
- Vente de parts	non imposé	plus values professionnelles
- Vente de l'étalon	non imposé	plus values professionnelles
Impôt sur les sociétés	12,5 %	33,33 %
Impôt agricole	comparable	comparable
TVA	2,3 %	5,5 %

Tableau n° 25 : Etat comparatif des fiscalités française et irlandaise dans l'activité équine

Selon une étude des coûts entraînés par la saillie de juments françaises en Grande-Bretagne (282) et en Irlande (480)²⁰, il apparaîtrait, par extrapolation, que le

²⁰ Etude réalisée à partir de données recueillies auprès d'un haras qui envoie régulièrement des juments pur-sang à la saillie dans ces deux pays (cf. annexe n°1).

manque à gagner pour la France serait annuellement de l'ordre de 15 millions d'euros et d'une cinquantaine d'emplois.

3.1.2. Des axes souhaitables d'évolution de la fiscalité

C'est principalement sur les opérations réalisées à l'occasion de l'achat de la génétique, de son exploitation et de sa valorisation (saillies, ventes de yearlings...) que des aménagements fiscaux pourraient être mis en œuvre. A ce propos et au regard de systèmes économiques plus conventionnels, l'acquisition d'un étalon ou d'un yearling peut être en effet comparée à l'achat d'un brevet industriel : son coût est élevé, non dénué de risques mais il génère une activité de production elle-même créatrice de richesses. A l'inverse, son acquisition par un investisseur étranger entraîne une perte d'activité et son non remplacement induit un déficit de compétitivité pour le pays d'origine.

Les professionnels de l'élevage équin, en particulier ceux du pur sang, préconisent la prise en compte de tout ou partie des mesures fiscales suivantes :

- envisager des mesures de défiscalisation totale ou partielle sur les achats de parts d'étalon ;
- rendre possible pour les investisseurs (français et étrangers) le bénéfice d'avantages fiscaux en cas d'acquisition de chevaux performants et de réalisation de la monte en France ;
- aider à l'achat de reproducteurs de qualité par la prise en charge des intérêts d'emprunt liés au financement de ce type d'investissement ;
- introduire des aménagements fiscaux pour tout ou partie des frais d'entretien supportés par les propriétaires de chevaux qui investissent dans la compétition de haut niveau. Une telle mesure pourrait inciter un nombre accru d'investisseurs à faire concourir des chevaux de haut niveau sous selle française et permettrait d'éviter le départ vers d'autres horizons des chevaux nés et élevés en France ;
- réviser le seuil au-delà duquel les plus values sont imposées lors de la vente d'un étalon ou d'un cheval (pour les ventes de chevaux inscrits au compte des immobilisations) ;
- organiser un aménagement fiscal de tout ou partie de l'imposition des plus values réalisées à l'occasion de la vente d'un étalon ou de toute autre cheval sous condition que cette plus value soit réinjectée dans l'achat d'une génétique de qualité (étalons, jumenterie, saillies par des étalons améliorateurs...).

L'application de ces mesures serait favorable au maintien et au retour d'étalons de valeur internationale en France si l'on prend en considération la concentration de la qualité génétique de la jumenterie en région, surtout en Basse-Normandie.

Pour le secteur pur sang, la présence de tels étalons retiendrait en Basse-Normandie une grande partie des 800 juments qui partent actuellement se faire saillir à l'étranger. Ces juments de qualité, qui représentent l'élite de la génétique, offriraient toutes garanties à ces étalons pour bien produire. Pour étayer cette thèse, il convient de souligner que les professionnels du Syndicat des Eleveurs de Chevaux

de Sang considèrent que ces juments aujourd'hui exportées constitueraient 80 % de la qualité génétique française et que 98 % de celles-ci sont localisées dans des élevages situés en Basse-Normandie. De telles proportions laissent aisément imaginer l'importance de l'impact négatif de ces échanges pour l'élevage régional.

Si des mesures fiscales appropriées favorisant le retour de tels chevaux (étalements et juments) en Basse-Normandie étaient prises, on peut supposer que les produits nés et élevés en région, mieux appréciés et reconnus, figureraient davantage dans les ventes de sélection et à l'arrivée des principales courses de groupe. La victoire d'un produit bas-normand dans ces courses réputées serait non seulement une reconnaissance pour l'élevage régional mais aussi annonciatrice d'une très belle carrière à la reproduction. Par voie de conséquences, ces étalements pur sang attireraient une clientèle étrangère de qualité et permettraient une relance de la création de richesses par augmentation du nombre et du prix de vente des saillies, par la prise en pension des juments venant à la saillie...

Néanmoins, la prise en compte de tout ou partie de ces doléances fiscales reste aléatoire et il serait irréaliste de ne miser que sur la prise en considération de mesures de ce type pour donner à la filière équine bas-normande une aura internationale.

En revanche, la constitution progressive d'un environnement professionnel à la qualité reconnue dans des domaines primordiaux comme la recherche, la santé équine, la formation... est tout à fait de nature à donner à la Basse-Normandie un statut reconnu de terre d'excellence pour l'élevage équin. Cette orientation fait l'objet d'une analyse dans la troisième partie de ce chapitre ; mais auparavant, il est indispensable d'évoquer le risque d'une ouverture à la concurrence des paris hippiques.

3.2. LE RISQUE D'UNE OUVERTURE A LA CONCURRENCE DES PARIS HIPPIQUES

Depuis près d'un an, pouvoirs publics et monde des courses d'un côté, Commission de Bruxelles et organisateurs privés de paris sportifs de l'autre, s'affrontent sur le terrain politique et juridique. Le 27 juin dernier, la Commission Européenne adressait au gouvernement français un avis motivé lui enjoignant d'ouvrir le secteur des paris à la concurrence. La France a depuis obtenu un délai (jusqu'au 29 octobre) pour présenter sa défense et son argumentation.

Interdits en France, les jeux sont cependant autorisés à titre dérogatoire pour les casinos, la Française des Jeux et le Pari Mutuel Urbain (PMU). Pour les courses, les pouvoirs publics restent fidèles à l'esprit de la loi fondatrice de 1891, celle-ci liant l'autorisation de paris hippiques à l'encouragement à l'élevage des chevaux. De là vient le système actuellement en vigueur, mutualisé et pyramidal, entre des sociétés de courses, au statut associatif, et le PMU.

Le PMU, structure à but non lucratif, redistribue l'argent des paris aux joueurs (72,8 %), à la filière hippique (14,3 %) et à l'Etat (12,7 %). Ainsi, le secteur courses bénéficie d'environ 1,2 milliard d'euros ; 49 millions vont également aux Haras

nationaux et 9 millions au fonds "Eperon", c'est-à-dire à la partie "hors courses" de la filière équine.

Pour défendre ce mode de fonctionnement, la France met en avant des raisons juridiques, économiques, sociaux, éthiques et d'ordre public. En l'occurrence, l'un des principaux arguments développés est que, dans les pays passés au bookmaking (Allemagne notamment), les financements de la filière hippique ont diminué et l'activité courses a fondu.

Cette évolution n'a donc bénéficié à personne sauf aux sociétés organisatrices de paris, basées pour une grande partie d'entre elles dans des paradis fiscaux.

La Commission, pour sa part, s'en tient aux principes du libéralisme économique, et en particulier à "lever les obstacles à la prestation de services de paris sportifs".

Le gouvernement français cherche un compromis acceptable, c'est-à-dire une ouverture maîtrisée avec des garanties et autorisant un maintien du financement de la filière hippique. En cas d'échec, c'est devant la Cour de Justice Européenne qu'aboutirait ce dossier, instance devant laquelle la France fait rarement valoir avec succès ses intérêts...

Une épée de Damoclès pèse donc sur la filière hippique et pourrait réduire à néant ou presque les efforts consentis depuis des années par l'ensemble des partenaires de cette activité pour en faire un secteur économique attractif et internationalement compétitif.

3.3. Doter la filière équine Basse-Normande d'un environnement de haut niveau

Si l'obtention de conditions fiscales moins pénalisantes par rapport à la concurrence internationale de même que la reconquête d'un potentiel génétique de haut niveau apparaissent être des conditions indispensables au positionnement de la filière équine régionale au sein de l'élite mondiale, il n'en demeure pas moins que la constitution d'un environnement attractif participe également à cet objectif d'excellence.

En ce sens, il apparaît donc nécessaire de faire porter l'effort sur trois enjeux impératifs pour le développement de la filière que sont la recherche et l'innovation, la formation et une offre de services haut de gamme. Ces trois domaines doivent faire l'objet d'une convergence des efforts de la profession et des pouvoirs publics car ils sont uniquement tributaires de la capacité régionale et nationale à les mettre en œuvre. A cet égard, la constitution d'un pôle de compétitivité vient à point nommé et ses objectifs stratégiques principaux (qualité, recherche, innovation, formation, développement économique des services et positionnement international), correspondent opportunément au déploiement en Basse-Normandie d'un environnement attractif et favorable au développement de la filière équine.

3.3.1. Impulser un pôle de recherche équin de niveau mondial

Une recherche de haut niveau est un facteur reconnu d'attractivité dans tous les domaines d'activité y compris le secteur équin. A ce propos, selon une étude réalisée en 2004, la France se positionne en matière de publications scientifiques ou ayant trait aux transferts de technologies au 4^{ème} rang mondial, c'est-à-dire à une place plus qu'honorable. A cet égard, la Basse-Normandie dispose d'organismes et de dispositifs de recherche réputés : CIRALE, Laboratoire départemental Frank Duncombe, AFSSA - LERPE, jumenterie du Haras du Pin, Université de Caen-Basse-Normandie avec plusieurs unités de recherche susceptibles de participer au développement des connaissances dans la filière équine...

Toutefois, une consultation attentive des études comparatives déterminant au plan international les 40 principaux pôles de recherche équine aboutit au constat, surprenant, de l'absence totale dans ce classement de tout ou partie des organismes de recherche ad-hoc situés en France et, partant, en Basse-Normandie !

Ce premier constat incite à mettre en place un processus de structuration de la recherche équine dans le sens d'une lisibilité et d'une reconnaissance accrues. Pour nécessaire, cet effort de structuration s'avérerait insuffisant à la constitution d'une filière équine de premier rang. Il faut donc parallèlement promouvoir un renforcement en termes d'organismes et de domaines de recherche. Enfin, cette volonté de privilégier la recherche équine en Basse-Normandie n'a de sens que si elle s'accompagne, à destination de l'ensemble des professionnels (les éleveurs notamment), d'une diffusion et d'une vulgarisation des résultats, des enseignements et des progrès ainsi accomplis.

3.3.1.1. Constituer un pôle de recherche équine en Basse-normandie

Présente sur le territoire bas-normand, la recherche en matière équine pâtit plus de son éparpillement structurel que géographique. Pour preuve, la plupart des parutions scientifiques émanant de chercheurs officiant en Basse-Normandie dans le domaine équin sont "rapatriées" au profit de l'Ecole Nationale Vétérinaire, de l'INRA...

Pourtant, la recherche équine bas-normande est loin d'être insignifiante qualitativement avec des chercheurs de renom international et quantitativement avec une centaine de personnes impliquées dans ce domaine. Mais, faute d'un regroupement sous une structure commune, elle n'est pas considérée à sa juste valeur et souffre donc d'une faible lisibilité.

Il apparaît donc indispensable dans un premier temps de regrouper ces organismes sous une structure commune sans pour tant leur faire perdre leur originalité. La forme que pourrait revêtir cette structure reste à déterminer : groupement d'intérêt scientifique (GIS), groupement d'intérêt public (GIP) à l'image de CYCERON, groupement d'intérêt économique (GIE)²¹, association... La question

²¹ A l'image par exemple d'ADRIA Normandie. Le choix du GIE favorise en effet l'accomplissement de prestations à titre onéreux (analyses, diagnostics...) contribuant au financement de la structure et de ses composantes.

demeure pendante, l'efficacité dictant le choix présentant le plus d'avantages possibles en termes de souplesse, de réactivité, de coûts de structure contenus et de facultés à évoluer.

En l'occurrence, cette structuration, outre les avantages globaux précités, devra répondre à trois objectifs :

- création d'une dénomination commune permettant d'identifier le pôle équin de recherche bas-normand de l'extérieur, notamment à la lecture des travaux et autres parutions scientifiques ;
- mise à disposition d'une ingénierie technico-économique capable de constituer les dossiers tant auprès des structures scientifiques, des pouvoirs publics que des entreprises privées ;
- capacité à recruter des chercheurs, étudiants (post-doctorats par exemple), techniciens pour répondre avec célérité aux besoins des structures de recherche du pôle équin.

3.3.1.2. Renforcer la recherche dans le domaine du cheval

Outre son insuffisance en termes d'image, la recherche équine bas-normande doit se renforcer pour prétendre à la comparaison avec des pôles reconnus comme Newmarket (GB) ou Lexington (EU)²². Or la distance à parcourir pour parvenir à cette taille critique est franchissable dans des délais sans doute compatibles avec les ambitions affichées par la filière. En effet, les deux pôles anglais et américains comptent chacun environ 200 chercheurs et techniciens sur un périmètre, il est vrai, restreint. Ceci signifie que la recherche équine bas-normande pour atteindre une dimension comparable doit multiplier par deux ses effectifs de chercheurs et de techniciens.

Il faut pour cela obtenir l'affectation en région de personnels de recherche émanant de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, de l'AFSSA, de l'INRA... et ce graduellement. Ceci est d'autant plus envisageable et défendable que l'existence en Basse-Normandie d'un pôle de compétitivité équin rend cet objectif tout à fait légitime. On serait sinon en droit de s'interroger sur la justification réelle et sur la volonté politique présidant à la mise en œuvre des pôles de compétitivité.

En outre, l'augmentation progressive du nombre de chercheurs et de techniciens, autrement dit du potentiel de recherche équine, est de nature à impulser un effet dynamique susceptible d'avoir un impact plus large, en particulier auprès de l'Université de Caen-Basse-Normandie au sein de laquelle un certain nombre d'unités de recherche et de laboratoires pourraient orienter une partie de leurs travaux vers le cheval.

Quelle forme pourrait prendre ce renforcement ? En d'autres termes, quels organismes, quelles structures, quels types de recherche pourraient être mis en œuvre en région ?

²² Animal Health Trust à Newmarket - Gluck Equine Research Center à Lexington (Kentucky).

Un objectif majeur, et sans doute déterminant, pourrait être l'obtention du transfert en Basse-Normandie du département "grands animaux" de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), a minima pour sa partie équine. Une telle implantation présenterait de nombreux avantages. Tout d'abord, cela signifierait l'arrivée de formations vétérinaires spécialisées avec leur environnement d'enseignants-chercheurs et d'étudiants à bac + 7 et plus réalisant, notamment, des thèses professionnelles au contenu "recherche" affirmé.

Toutefois, cette implantation exige la création d'un hôpital équin fonctionnant sur une logique de CHU, donc offrant un support indispensable à la recherche et à un enseignement de haut niveau. Travaillant en continu (24 H/24H), cet outil offrirait à la filière l'assurance de disposer de services d'urgence de haut niveau pour des pathologies délicates. Cette faculté de répondre mieux encore aux urgences vitales est à rapprocher des investissements et des enjeux financiers plus que considérables que représente la guérison d'un "crack".

Bien entendu, un tel projet n'est pas sans susciter des interrogations au sein de la profession vétérinaire. Pour répondre à ces préoccupations, il faut souligner que cette structure hospitalière permettrait aux vétérinaires, en tant que de besoin, d'opérer et également de parfaire leurs connaissances et, partant, d'accéder à un niveau de compétences élevé.

Par ailleurs, cet hôpital équin, en donnant à la filière bas-normande une fonctionnalité supplémentaire, est de nature à renforcer l'attractivité régionale, donc à accroître le cheptel résident, et finalement à susciter une demande de soins accrue.

Ainsi, cette structure hospitalière apporterait donc une réponse adaptée aux urgences et aux pathologies lourdes ; elle mettrait à disposition un matériel de haut niveau ; elle constituerait enfin un outil indiscutable de formation et d'information pour les professions vétérinaires et para-vétérinaires.

En outre et enfin, l'existence d'un département "grands animaux" doté d'un établissement de soins au contenu technique adapté donnerait à l'ENVA la possibilité d'obtenir l'agrément de l'Association Européenne des Ecoles Vétérinaires, agrément qu'elle ne possède pas encore.

Parallèlement, des recherches pourraient être initiées dans le domaine sanitaire et en particulier en matière de virologie et de bactériologie en direction notamment du typage de nouveaux agents pathogènes et conduisant à la mise au point de vaccins. Interrogés au niveau national, les professionnels de la filière, en particulier les éleveurs, souhaitent que la recherche s'oriente préférentiellement vers la lutte contre les agents infectieux et les pathologies liées à la locomotion. De la sorte, l'orientation virologie-bactériologie répondrait à une réelle préoccupation des professionnels. De tels travaux gagneraient évidemment à être menés en liaison avec des firmes pharmaceutiques, lesquelles au besoin pourraient favoriser l'implantation d'unités de recherche dédiées en région.

Cette orientation présente aussi l'intérêt d'associer recherche publique et privée et donc d'accroître in fine la diversité de la recherche équine en Basse-Normandie.

Le développement de recherches dans le domaine de la génétique équine est également plus que souhaitable. A cet égard, le projet GENEQUIN, dont l'équipe du

CIRALE assure le portage scientifique, est l'illustration d'une coopération tournée vers l'avenir. L'association de cliniciens, d'épidémiologistes et de généticiens devrait permettre de grandes avancées scientifiques en France en lien avec la connaissance récente du génome du cheval (connu depuis février 2007).

Cette recherche doit notamment permettre d'établir des relations entre pathologies et génétique et donc de favoriser des lignées de chevaux exemptes de certaines maladies non compatibles avec la compétition (ostéochondrose...). De surcroît, le projet GENEQUIN présente un intérêt stratégique pour la filière équine française et ce pour deux raisons. D'une part, faute de mener de telles recherches, les protocoles d'expertise génétique des chevaux feront l'objet de dépôts de brevets par des pays étrangers concurrents, protocoles dont l'usage dès lors serait soumis à paiement de royalties ; d'autre part, la filière serait tributaire de brevets dont l'expertise scientifique échapperait à la France.

Dans le domaine de la maîtrise de la reproduction et en particulier de la congélation embryonnaire, des efforts doivent être accomplis. Toutefois, il s'agit plus de s'inscrire dans une logique de transfert de technologies car il semble que, désormais, la recherche soit plus aboutie en ce domaine à l'étranger qu'en France.

Une telle préconisation intéresse surtout le secteur du cheval de sport, très utilisateur des procédés de congélation embryonnaire.

Dans le même ordre d'idées, la question de savoir s'il y a un intérêt à entreprendre régionalement des travaux de recherche sur la fécondité améliorée des juments mérite d'être posée. Il convient à ce propos de rappeler la présence en Basse-Normandie de la jumenterie du Haras du Pin. Cette structure, dotée d'une expertise reconnue en matière de reproduction, constitue un atout indéniable d'autant qu'elle dispose d'un cheptel expérimental d'une soixantaine de juments.

Enfin, la thématique "nutrition-alimentation dans le cadre du cheval athlète" nécessite très certainement des transferts de technologies à la condition toutefois de sélectionner les informations appropriées aux typicités de l'élevage bas-normand et d'adapter la transmission et la vulgarisation de ces travaux vers le public des professionnels éleveurs.

Pour que ces travaux de recherche soient couronnés de succès, l'appui du réseau vétérinaire ainsi que d'éleveurs engagés est indispensable. A cet effet, il conviendrait donc de renforcer ce réseau d'appui.

3.3.1.3. Transférer les technologies et diffuser la connaissance

Au-delà d'une visibilité internationale, source d'attractivité, l'effort prôné en faveur de l'émergence puis du déploiement en Basse-Normandie d'un pôle de recherche équine de niveau comparable à ceux présents en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis n'a territorialement d'intérêt que s'il est relayé par un dispositif global de transfert de technologies et de connaissances à destination et au profit de l'ensemble des acteurs économiques constitutifs de la filière équine.

Ce transfert de technologies et de connaissance exige la mise en place de dispositifs de transmission efficaces et adaptés à la diversité et à l'hétérogénéité des

publics composant ce secteur d'activité. En ce sens, le rôle d'interface est primordial et le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie doit prendre une place considérable dans ce processus de diffusion de l'information. Il doit donc contribuer au déploiement de mécanismes d'information scientifique et technique : site intranet à destination des professionnels, édition de plaquettes, d'ouvrages de vulgarisation périodiques ou ponctuels, de supports audio-visuels, sessions d'information, organisation de visites et bien entendu mise en place d'outils de formation continue permettant à la profession d'évoluer de façon permanente au contact du progrès scientifique et technique.

3.3.2. Rendre plus performant l'appareil de formation

La formation constitue un domaine d'action que la filière équine doit de plus en plus prendre en considération. Trois raisons au moins motivent cette affirmation. Tout d'abord, la recherche de l'excellence sinon d'une qualité avérée de la filière équine bas-normande est tributaire de l'existence d'un dispositif de formation répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs exprimés par les professionnels.

Par ailleurs, il va de soi que l'attribution et le maintien du label pôle de compétitivité sont conditionnés, entre autres, par la présence d'un appareil de formation de qualité.

Enfin, il est nécessaire de doter le secteur des formations équines dispensées en Basse-Normandie d'une offre d'enseignements plus étoffée qu'elle ne l'est aujourd'hui pour accompagner à la fois l'évolution qualitative des métiers actuels et l'émergence de nouveaux métiers.

De façon schématique, trois grandes orientations pourraient structurer la politique de formation dans le domaine équin en Basse-Normandie dans les années à venir.

Ainsi et de façon pragmatique, il paraît indispensable de procéder à une évaluation à la fois de l'architecture du système de formation en place ainsi que de l'adaptation de chaque formation existante à la demande et à ses évolutions en cours.

Ensuite, il apparaît utile d'élargir l'offre de formation notamment vers des formations de niveaux plus élevés. Cette orientation dépasse le cadre strictement régional et national et s'inscrit dans la nécessité qu'a un pôle de compétitivité de se positionner à un niveau international. Toujours dans cette optique d'ouverture vers l'extérieur, des incitations à suivre des cycles de formation à l'étranger pourraient être initiées. Par ailleurs, un nécessaire développement de l'offre de formation continue est incontournable.

Enfin, la création d'un campus équin au Haras du Pin semble être une opportunité qu'il conviendrait d'expertiser et au besoin de mettre en œuvre.

3.3.2.1. Diagnostiquer l'appareil de formation équine en région

Il s'agit donc dans les meilleurs délais de procéder à une évaluation quantitative et qualitative de l'appareil de formation. Des travaux en ce sens ont déjà été menés par l'ERREFOM, notamment en 2003 sur l'emploi et la formation dans la filière équine en Basse-Normandie, puis en 2006 sur les métiers et formations de l'animation et de l'encadrement des activités équestres. Par ailleurs, une étude est actuellement en cours sur les métiers de santé vétérinaire. Fort de ce capital de connaissances, il conviendrait désormais de s'orienter vers une évaluation plus qualitative que quantitative.

De surcroît, il semblerait opportun que la filière équine fasse appel au dispositif d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), ce qui lui permettrait d'accompagner l'évolution de l'emploi et des qualifications. Conclu entre les organisations professionnelles de l'Etat, bénéficiant généralement d'une aide régionale, cet accord, qui peut être pluriannuel, permet d'anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, de prévenir les risques d'inadaptation à l'emploi, et surtout dans le cas de la filière équine, de répondre aux besoins de développement des compétences des salariés comme des entreprises.

Dans son volet prospectif, l'EDEC met en place un mécanisme de diagnostic des ressources humaines en général, dispositif qui est de nature à répondre à la volonté de la profession d'évaluer le système de formation en place et autoriserait en outre la constitution d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications assurant, entre autres, un suivi permanent en matière d'emploi-formation. A cet égard, le dispositif Equi-Ressources (cf. 1.2.1.), récemment créé, est de nature à apporter une partie des informations nécessaires à l'observation prospective des métiers et des qualifications.

3.3.2.2. Elargir l'offre de formation

Cette orientation répond au simple constat opéré de façon liminaire, à savoir que l'essentiel des formations dispensées en région Basse-Normandie dans le domaine équin, notamment en matière d'élevage et d'entraînement du cheval de compétition, relève des niveaux V et IV.

En cours de résolution avec la récente ouverture (2006) d'une licence professionnelle "Management et gestion des entreprises de la filière cheval" à l'IUT d'Alençon, cette déficience pourrait être palliée avec la mise en place d'un master "of equine sciences and business". Ce projet associe les Universités de Caen (IAE) et de Kentucky et l'ENESAD de Dijon²³.

Cette formation, à vocation internationale, pourrait être opérationnelle dès 2008, accessible par Elearning dès 2010 (donc ouverte à la formation continue) et permettrait de doter les étudiants et les professionnels intéressés de compétences complémentaires dans le domaine équin après une formation d'ingénieur ou d'école de commerce par exemple.

²³ Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon.

Déjà évoquée dans la partie précédente consacrée à la recherche, le transfert en Basse-Normandie, à Dozulé (Goustranville) plus exactement, du secteur "grands animaux" de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort donnerait très certainement des possibilités étendues d'élargir l'offre de formations vétérinaires et para-vétérinaires déjà dispensées en Basse-Normandie. Dans ces domaines, ce serait l'occasion de créer et de disposer d'un véritable pôle de formations sanitaires équines.

Par ailleurs, il apparaît indispensable de mettre en place un module de formation à destination des cavaliers professionnels (chevaux de sports), à l'image de ce qui se fait dans le système des courses. A l'heure actuelle, aucune sélection, aucune formation ne viennent encadrer le métier de cavalier professionnel alors que par exemple dans le domaine des courses le passage d'apprenti lad-jockey vers le statut de driver professionnel ne s'opère qu'après l'obtention de 50 victoires en courses.

Là encore, l'appui d'Equi-Ressources devrait être primordial pour orienter au mieux les offres de formation en fonction des besoins observés à partir du marché de l'emploi.

L'ouverture vers l'international de la filière équine, objectif, par ailleurs défendu par le pôle de compétitivité, constitue une option qu'il convient de défendre et pas seulement pour les formations de haut niveau. Il faudrait à ce propos, à l'image des bourses Erasmus, créer en Basse-Normandie un dispositif de financement favorisant la mobilité vers l'étranger de jeunes durant leur cursus de formation ou dans le cadre de la formation continue. Ce dispositif, qui pourrait prendre le nom prédestiné de Pégase²⁴, pourrait également s'ouvrir aux échanges avec des régions dotées d'une économie et d'un savoir-faire équin reconnus.

Une telle disposition permettrait donc aux professionnels formés et/ou travaillant en Basse-Normandie d'enrichir et de parfaire leurs connaissances au contact de professionnels ou d'enseignements étrangers.

Enfin, ce développement consacré à l'élargissement du socle des formations dispensées en Basse-Normandie dans le domaine du cheval ne saurait faire l'impasse sur l'importance que revêt la formation continue. Déjà évoquée au travers des efforts indispensables en matière de transferts de technologies et de vulgarisation, elle est une source permanente de progrès pour les salariés et les chefs d'entreprises. Le recours à celle-ci semble encore méconnu sinon modeste dans le secteur équin. Il est donc du devoir des organisations professionnelles de la filière de mener une réflexion approfondie sur ce thème pour l'impulser plus encore.

3.3.2.3. Créer un campus équin au Haras du Pin

Le projet de créer au Haras du Pin un campus équin destiné à l'accueil (permanent ou ponctuel) de formations dispensées usuellement par d'autres organismes (lycées agricoles, Maisons Familiales et Rurales, ...) constitue un concept présentant un certain nombre d'avantages.

²⁴ Dans la mythologie grecque, Pégase était un cheval ailé, né du sang de Méduse. Il servit de monture à Belléphonon qui, par ailleurs, tua la chimère.

Tout d'abord, ce campus donnerait au Haras du Pin une fonctionnalité assez originale qui viendrait enrichir une palette d'activités plutôt traditionnelles.

Ensuite, cette possibilité d'héberger sur ce site réputé des formations ou des modules de formation donnerait aux enseignements en cause une lisibilité accrue.

En outre, le fait de changer de site de formation contribue à encourager la mobilité des professionnels de la filière.

Enfin, la création du campus donnera à certaines formations (palefreniers par exemple) des possibilités supplémentaires de mise en situation. Dans le même temps, la participation de personnels du Haras du Pin à certaines formations permettra à ces derniers de transmettre et de valoriser leur savoir-faire.

3.3.3. Etoffer l'offre de services à la filière

La volonté de faire de la Basse-Normandie une terre d'excellence en matière équine est conditionnée non seulement par une montée en puissance du secteur de la recherche et par une amélioration concomitante du système de formation mais aussi par l'opportunité de pouvoir proposer aux professionnels une offre de services de haut niveau à même de répondre à la plupart des besoins recensés et exprimés par ce secteur d'activité.

Partant d'une recherche située au plus haut mondial et d'une diffusion optimisée des connaissances, au travers notamment d'un appareil de formation performant, un nombre croissant de services doit pouvoir être proposé à l'ensemble des entreprises de la filière équine régionale.

Il s'agit de promouvoir une offre globale de services au profit de la filière équine régionale. Cette démarche devrait avoir pour effet de consolider le secteur dans son ensemble et de lui donner les moyens d'être attractif et de se développer. Ainsi, au fur et à mesure que le secteur équin bas-normand poursuivra sa croissance, l'offre de services aux entreprises accompagnera cet essor, certains services haut de gamme pouvant même s'implanter en raison de la présence d'un potentiel commercial suffisant.

C'est donc en suscitant la mise en place de services collectifs, entre autres actions de développement, qu'un cercle vertueux s'amorcera et autorisera l'essor de certaines activités de services aux entreprises.

Parmi l'ensemble des services susceptibles de susciter un effet d'entraînement, six retiennent plus particulièrement l'attention. Il s'agit de la mise en place d'incubateurs d'entreprises innovantes, de pépinières d'entreprises, de services à l'accompagnement économique des entreprises, d'un réseau de veille économique et sanitaire, et enfin de deux dispositifs, l'un de suivi du secteur équin dans ses spécificités économiques, et l'autre de communication et d'information au profit des acteurs régionaux de la filière et vers les partenaires nationaux et internationaux.

- La mise en place d'incubateurs d'entreprises innovantes correspond à une véritable nécessité. Deux incubateurs pourraient ainsi être institués, l'un au Pin, axé sur la reproduction et la nutrition équines, et l'autre à Dozulé en liaison avec

la recherche vétérinaire (pathologies, locomotion...), sous l'égide bien entendu de Normandie Incubation. Dans cette optique, le pôle de compétitivité pourrait jouer un rôle de détecteur et de capteur de projets innovants. Dans ce cadre, l'organisation de concours de création d'entreprises innovantes dans le domaine équin est une initiative envisageable.

- La création de pépinières d'entreprises apparaît également indispensable, en particulier dans chacun des trois sites névralgiques de la filière équine, c'est-à-dire à Saint-Lô (au sein du CPE) à destination des jeunes cavaliers, à Dozulé et au Pin.

Parallèlement, une cellule d'aide à l'installation, située éventuellement au sein du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie et dédiée à l'élevage et à l'entraînement équins, pourrait accompagner les créateurs d'entreprises durant la montée en puissance de leurs projets économiques.

- Pour ce qui concerne les entreprises liées à l'environnement de la filière équine mais ne relevant pas des activités d'élevage et d'entraînement, des partenariats pourraient être conclus avec les compagnies consulaires et avec les organismes de développement économique afin d'accompagner ces entreprises dans les différentes phases de création et de croissance, et au besoin, dans leur ouverture à l'international.
- L'organisation de dispositifs de veille, qu'ils soient économiques ou sanitaires, va dans le sens d'un renforcement des performances globales de la filière équine bas-normande. En termes d'intelligence économique, une telle mission pourrait être menée de concert, au moins dans un premier temps, par le pôle de compétitivité et par le Conseil des Chevaux. Pour ce qui concerne le domaine sanitaire, la situation, actuellement insatisfaisante en termes de vaccination et perfectible au plan de la détection des épizooties, nécessite très probablement la mise en œuvre d'un dispositif comparable à ce que le secteur bovin a su mettre en place sous la forme d'un groupement de défense sanitaire.
- Le secteur équin présente la spécificité d'être constitué d'un grand nombre d'activités et de métiers allant du secteur primaire au secteur tertiaire. Cette particularité rend délicate sinon difficile la connaissance et l'analyse des résultats et des performances économiques de la filière. Il apparaît donc intéressant de réfléchir à la mise en place d'un système de recueil d'informations économiques à partir des résultats des entreprises pour mieux évaluer et afficher les évolutions de la filière au fur et à mesure de sa progression.
- Enfin, la filière équine bas-normande ne peut faire l'économie de la mise en œuvre d'une politique de communication et de coopération, à la fois structurée et amplifiée, à usage interne et externe, et à dimension nationale et internationale. Une telle politique devrait incorporer des cibles et des objectifs à la fois variés et ambitieux.

En ce sens, en complément de la volonté d'instituer une veille économique, il apparaît indispensable d'assurer au plan régional une diffusion et une vulgarisation accrues des progrès et des innovations technologiques transférables aux partenaires de la filière équine. Par exemple, tout ce qui a trait

au "puçage" et à son évolution, technologie sur laquelle la Basse-Normandie est particulièrement bien placée (entreprise NXP, pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées - TES - ...) peut faire l'objet d'une information régulière à destination des éleveurs.

Le développement d'une communication et de relations avec les autres pôles d'excellence équins (Lexington, Newmarket, Irlande...) mais aussi avec des pays dotés de marges de progression intéressantes (Nouvelle-Zélande, émirats arabes, Australie, Chine...) est un autre axe à stimuler.

Si cette politique d'ouverture à l'international va de pair avec l'affirmation de la vocation internationale du pôle équin bas-normand, il ne faut pas pour autant négliger les potentialités de coopération avec les régions voisines et notamment avec les Pays de la Loire (Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Ecole Nationale d'Equitation de Saumur...).

3.4. AGIR POUR RETROUVER UN POTENTIEL GENETIQUE CONCURRENTIEL

Pour conclure cette troisième partie du rapport consacrée aux stratégies à mettre en œuvre pour redonner à la Basse-Normandie une place enviable dans le concert des grandes nations équines, il faut rappeler quelles politiques il importe de mettre en œuvre pour conserver ou rétablir un socle génétique de premier ordre. Il convient de souligner que ces orientations, pour une grande partie d'entre elles, relèvent d'une volonté nationale et qu'en l'occurrence la Basse-Normandie demeure tributaire des décisions prises en la matière au plus haut niveau.

En ce qui concerne les secteurs galop et trot, les politiques adaptées ont d'ores et déjà été élaborées, mises en œuvre (trot) ou lancées (galop). La deuxième partie de ce document en a opéré une description détaillée. C'est donc pour mémoire que ces deux secteurs équins seront ici mentionnés.

En revanche, les autres secteurs (chevaux de selle, poneys et trait) n'ont pas encore déterminé de politique opérationnelle visant à rétablir et à protéger leur potentiel génétique. Quelques orientations possibles seront à cet égard suggérées sachant qu'il appartient avant tout aux responsables professionnels de ces secteurs d'élaborer les stratégies adaptées et ce dans des délais rapprochés.

3.4.1. Secteur Trot

Les professionnels de ce secteur ont su maintenir et améliorer leur génétique grâce notamment à une politique de sélection menée par la SECF contenue dans le Plan Cadre du Trot. Par conséquent, les mesures prises par la SECF en matière de sélection ou d'amélioration génétique sont légitimées par la profession. Ce secteur a maintenu un niveau de sélection très élevé (selon les règles fixées par les professionnels) afin de garantir un niveau génétique de qualité aux élevages de trotteurs ce qui permet aujourd'hui à un grand nombre de juments de bénéficier d'une génétique "haut de gamme" en région.

3.4.2. Secteur Pur sang

S'il est admis et incontestable que la fiscalité favorise certains pays au détriment d'autres, la restauration d'une génétique concurrentielle en France en général et en Basse-Normandie en particulier a été mise en œuvre grâce au déploiement d'un plan global de relance mis en place depuis l'automne 2006 par le secteur galop. Toutefois, ce plan n'affiche qu'une année de mise en œuvre à la date de rédaction de ce rapport ; il est donc encore trop tôt pour en apprécier les premiers effets et l'efficacité.

3.4.3. Secteur Chevaux de Sport et de loisirs

Les secteurs des chevaux de sport et de loisirs (chevaux de selle, chevaux de trait, poneys, ânes) présentent tous la particularité de ne pas avoir encore mis en place ou développé une politique visant à la consolidation et à l'amélioration de la génétique.

3.4.3.1. Secteur Chevaux de Selle

Le maintien d'une génétique femelle de qualité (souche basse) en Basse-Normandie demeure l'unique moyen de maintenir un haut niveau de performance des élevages et de parvenir à une reconnaissance internationale. Une politique d'encouragement pour garder des souches en région issues d'une génétique reconnue et qualifiée de performers gagnerait donc à être développée. Elle pourrait s'inscrire dans le cadre plus large d'un indispensable plan de relance, à l'instar d'ailleurs de ceux élaborés et mis en vigueur par les deux secteurs du galop et du trot. A ce propos, il semble que le secteur des chevaux de sport souffre d'une structuration déficiente et d'une difficulté chronique à se rassembler autour d'un projet fédérateur.

Le maintien d'une génétique de qualité dans le secteur des chevaux de sport pourrait passer, comme le suggère un certain nombre de professionnels, par le testage des juments normandes à partir des résultats obtenus lors de compétitions internationales non prises en compte à ce jour dans les indices de performance.

Par ailleurs, un accompagnement financier lorsqu'un transfert embryonnaire est réalisé sur des individus "qualifiés testés" pourrait être accordé à l'éleveur afin de l'inciter et de l'aider à conserver cette génétique en région.

Enfin, le raccourcissement des délais de versement de la prime aux naisseurs ainsi que l'augmentation de celle-ci permettrait à l'éleveur de réinjecter cet apport financier dans son outil de production dans un laps de temps économiquement plus efficace. Il serait possible en la matière de s'inspirer des mécanismes mis en œuvre dans le secteur pur sang.

3.4.3.2. Secteur Poneys

La mise en place d'un schéma d'élevage régulant et garantissant la qualité génétique des produits rencontrés sur le marché est la condition sine qua non pour produire des poneys à potentiel génétique reconnu.

En outre, il est indispensable d'évaluer la qualité génétique de la jumenterie (testage des juments).

Le maintien en région d'une génétique de qualité via la voie femelle passe également par un encouragement financier pour favoriser le recours à la technique du transfert d'embryons.

Le rôle des Haras nationaux en matière d'étalement doit être redéfini avec les socioprofessionnels afin de profiter du savoir faire de cette institution pour la diffusion de la semence d'étalons qualifiés de performers.

Enfin, l'exploitation d'étalons privés par les Haras nationaux, sous contrats d'exploitation, doit permettre le maintien d'une génétique de qualité en région. En l'occurrence, un tel dispositif permettrait de tirer tout le parti du savoir faire des Haras nationaux et de mettre à profit leur réseau de distribution, ce dernier permettant de mieux rentabiliser les étalons.

3.4.3.3. Secteur Trait

Les professionnels souhaitent s'organiser pour assurer demain la partie de l'étalement qui risque de ne plus être assurée par les Haras nationaux. Il convient de souligner toutefois que la rentabilité économique d'un étalon de trait est difficilement possible au regard du faible nombre de saillies qu'il accomplit et de son coût d'entretien.

Le maintien d'un nombre suffisant d'étalons achetés par les Haras nationaux est envisageable à la condition cependant que ces étalons soient stationnés chez des éleveurs lors de la saison de monte et hors saison limitant ainsi les coûts d'entretien et d'exploitation de ces étalons.

La mise à disposition de la semence pourrait être réalisée par des centres ou des coopératives.

Enfin, la valorisation du cheval de trait en région se conçoit uniquement au travers du cheval au travail via l'attelage d'où la nécessité de maintenir un nombre de concours d'attelage suffisant pour permettre une sélection des meilleurs chevaux.